

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR



Cadded I I est une secondario de Preventiro Spécialises innventionnée avec le Consel Galveriudes Obuches du Milline La deuxième Conférence nationale de lutte contre l'exclusion: sur le fond elle fait l'ouverture de ce numéro. Vous la retrouverez en travail social, emploi, et logement. Vous vous réjouirez avec nous parce qu'elle est bien vivante et avec nous vous entendrez aussi que les intervenants sociaux la voudraient plus puissante, et comment.

Vous lirez les annonces qui y ont été faites sur les minima sociaux et l'hébergement d'urgence. Et là vous buterez sur un des mots qui se taillent la part du lion dans le secteur aujourd'hui : la « cohérence ». Demande récurrente, de tous les intervenants sociaux. Que les plans, les annonces, les calendriers, les budgets soient mis en cohérence. Que l'on sache où l'on va dans des contextes tendus. Que l'on mette à plat besoins et moyens. Etc.

Ensuite vous parcourrez les travaux préparatoires et repèrerez le deuxième mot-clef: le réseau. Ou partenariat, ou encore mutualisation si vous préférez. Il est partout. Complexité grandissante des situations ? Oui, et c'est « votre » réponse à ce constat, voilà ce qui se dégage des rencontres territoriales.

Comme chaque mois, vous trouverez des exemples d'interventions que nous vous soumettons. Vous verrez qu'ils illustrent entre autres ce que nous venons de dire. Mutualisation des compétences, pluridisciplinarité, et autres innovations ? Ce ne sont pas des incantations, ça se fait, tous les jours : traitement de l'hépatite C et de l'errance des jeunes ce mois-ci, et ça marche. C'est réconfortant. C'est à lire

Mais ce numéro est en quelque sorte une charnière, entre la Conférence et un calendrier législatif que l'on nous annonce serré. Projet de loi sur l'immigration, réforme de la protection de l'enfance, et bien sûr présentation du plan sur la prévention de la délinquance.

C'est ainsi que vous y trouverez des points de vue et précisions sur la protection de l'enfance : angles de vue parfois inhabituels. Et opportunément complétés par un entretien avec la défenseure des enfants. De même dans le dossier « étrangers » compléments d'informations et prises de position. Le débat se prépare.

Charnière ? Oui, comme une respiration justement avant tant d'échéances. Nous en voulons pour preuve une bibliographie qui s'étire, s'étire, comme rarement. Avec d'abord, et nous vous recommandons de l'avoir en mémoire, une histoire de la Prévention Spécialisée qui paraît tout à fait intéressante, un retour sur les banlieues et sur cette enfance dont parfois l'on ne « voit » pas qu'elle est en danger. D'où venez-vous, qui êtes-vous, qui faudrait-il être ?

Savourez-le donc ce numéro, revenez-y à loisir, car décidément il ne contient pas « que » de l'information à connaître là tout de suite. Par exemple nous vous recommandons en Société un article sur « Statistiques et Associations » qui est un régal : vous y apprendrez des tas de choses dont vous ne savez pas toujours qu'elles vous manquent.

Voilà, un peu atypique comme vous voyez et nous en sommes nous-mêmes étonnés. Bien sûr vous n'oubliez pas les Brèves. Et à bientôt.

Printed and address of the second state of the second

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION





Rapports de l'IGPN et de la CNDS sur les pratiques policières	p. 04
Baromètre BIP 40 2004	
Associations : Statistiques et facteurs de fragilité	p. 04
Rapport de la LDH: droits des femmes	p. 05
Nouveau projet de directive « services » présenté par la Commission européenne	p. 05
Vers une clarification des règles communautaires applicables aux SSIG	p. 06
Incarcération, aménagements de peine : infos, changements	p. 06
Dossiers étrangers : informations, initiatives	p. 07



Prévention délinquance : une « brève »	p. 09
Rebondissements autour du partage du secret professionnel	p. 09
2° conférence nationale de lutte contre l'exclusion : travaux, perspectives	p. 09
Protection de l'enfance : points de vue, dernières infos	p. 11
Bilan de la défenseure des enfants	p. 12
La pluridisciplinarité contre l'hépatite C	p. 13
Errance: front commun à partir d'un « diagnostic partagé »	p. 13
Violences au sein du couple : instructions du ministère de la Justice	p. 14
Un point sur les adultes-relais médiateurs de ville	p. 14
VAE : dispositif de la branche pour le DEES	p. 15



D/f 0 1				
Reforme Cumul	i minima sociaux e	et revenus d'activite	n	. 1:



Conférence de lutte contre l'exclusion emploi et minima sociaux	p.	16
Dossier : Chiffres+infos	p.	17



Hébergement d'urgence et autres infos	p. 18
Bilan du plan d'hiver	
Divers	p. 19























Dossier et Perspectives	p.	19	9
Socle de connaissances, éducation prioritaire, entretien	p.	19	9



Une histoire de la prévention Spécialisée	p. 20
Banlieues (Le Monde des livres)	p. 21
ASH des 14, 21, 28 Avril	p. 22



ASH du 07 Avril 2006	p. 23
ASH du 14 Avril 2006	p. 23
ASH du 21 Avril 2006	p. 23
ASH du 28 Avril 2006	p. 24



Rapports de l'IGN et de la CNDS

Le Monde – 13/04/06 – 06 121 – 11 ASH – 14/04/06 – 06 121 – 11





Ces deux rapports en même temps c'est intéressant. A lire bien sûr, voire à creuse sur Internet

Bilan 2005 de l'Inspection générale de la police nationale

Après 7 années de hausse (dont 18.5 % en 04), le nb de ses saisines pour violences illégitimes alléguées a baissé de 8.4 %.

Mais le nb des sanctions a augmenté de 14.5 %

24 mises à la retraite, 123 révocations et 149 exclusions graves. 8 commissaires et 141 officiers parmi les fonctionnaires incriminés.

« Une volonté forte de protéger la police quand elle doit l'être et de sanctionner quand il le faut »

Rapport 2005 de la Commission de déontologie pour la sécurité

Cette autorité indépendante saisie par les parlementaires se montre sévère une fois de plus.

68 affaires examinées en 2005, pour 121 saisines, chiffre en augmentation constante depuis sa création en 2000.

Majorité des cas concerne la **police de sécurité publique**. Toujours pbs au cours **interpellations et gardes à vue**. « Méconnaissance des textes légaux de la procédure pénale » y afférents.

Menottages trop systématiques et fouilles au cors abusives.

Multiplication des saisines concernant enfants et adolescents. La Commission propose à l'administration de rédiger une directive

Augmentation du nb de saisines concernant éloignement des étrangers : manquements à la déontologie lors exécution mesures. Appelle à la nécessité du respect des lois en vigueur et la dignité des personnes

L'augmentation des saisines demanderait une augmentation des moyens alors même que l'instance a fait face au gel d'une partie de ses crédits en 2005...

Rapport dispo sur www.cnds.fr

Baromètre BIP 40 : inégalités et pauvreté se sont aggravées en 2004

Le Monde – 29/04/06 – 06 141 – 11





Lisez, c'est tout. Si nous avons davantage de détails et/ou un lien Internet nous vous les donnerons car nous aimons ces « analyses satellite » en quelque sorte. Qui souvent croisent vos propres constats.

Elaboré par le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (syndicalistes et universitaires) élabore ce baromètre depuis 4 ans.

Agrège données sur chômage, nb bénéficiaires minima sociaux, évolution population carcérale.

Pointe qu'inégalités et pauvreté ont continué de s'aggraver en 2004 pour la 3° consécutive : auraient atteint niveau inégalé depuis 20 ans.

S'expliquerait par niveau chômage et augmentation du nb demandeurs d'emploi non indemnisés.

La crise du logement pèserait beaucoup aussi.

A noter également « explosion du surendettement »

Associations

ASH - 21/04/06 - 06 128 - 11



On parle tout le temps de l'importance du secteur associatif. Ici vous trouverez, d'une part les chiffres en attestant, et d'autre part la raison pour laquelle vous trouvez si rarement ce type de données. Allez-y et à la suite en 2° partie une sorte de complément de l'intérieur. Très intéressant et à recouper avec votre vécu quotidien + lien Internet.

Statistiques : combien de divisions ? Entretien avec Ph. Kaminski, statisticien

« On n'a jamais cherché à dénombre le monde des associations en tant que tel ».

En 1982 quelques statisticiens et cadres économie sociale ont fondé **l'ADDES** (assoc. développement documentation sur l'économie sociale) : développer la connaissance de ce secteur.

Car « ce qui n'est pas compté ne compte pas »

En matière de mobilisation de l'appareil statistique public, pas beaucoup de progrès.

En 2003, l'ONU publie un Manuel pour l'établissement d'un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBEL) dans le système de la comptabilité nationale.

L'Insee décide de réaliser ce compte et me confie cette mission. Dénombre les ISBL, les emplois qu'elles recouvrent, et mesurer pour la 1° fois leur contribution à la création de la richesse du pays (valeur ajoutée) et leur place dans la production nationale (PIB)

Qu'est-ce qu'une ISBL?

Selon ce *Manuel* : organisme privé qui s'interdit de distribuer des bénéfices et a une gestion autonome

Exclut coopératives et mutuelles, et « fausses assocs » soit, organismes dépendant à 100 % de la

puissance publique, syndicat copropriétés, organismes à adhésion automatique ou au service du secteur lucratif (organisation patronales...)

Définition qui recouvre la plus grande partie des assocs, fondations, syndicats, partis, Eglises..., les associations représentant 93 % de l'ensemble

Sur plus de **400 000 assocs répertoriées**, pris en compte celles qui ont 1 ETP ou plus sur l'année

Dans le champ final, restent 128 000 ISBL

Représente : 25.8 milliards de masse salariale et 45.5 milliard de valeur ajoutée, soit 2.9 % PIB

Budget total : ≈ 60 milliards

Emploi : 1 435 000 salariés stables + 1.2 million autres contrats.

Volume d'emplois important. Secteur associatif : 8.84 % emploi privé et 6.5 % emploi total

Missions comme santé, action sociale, éducation, recherche : 73,5 % valeur ajoutée associative;

En France l'action sociale est le seul domaine où les assocs dominent. Représente 45 % du PIB associatif (soit 1.3 % du PIB total) et 747 000 emplois permanents (soit 52 % du total associatif)

Assocs (ISBL en général) prises en compte dans la comptabilité nationale mais pas en tant que telles dans une catégorie isolée.

Leurs emplois sont faciles à décompter (DADS).

Mais par ex les assocs action sociale ne sont pas fiscalisées et les données fournies à leur ministère de tutelle. Unités particulières.

Etes-vous content des données que vous avez collectées dans le domaine action sociale ?

Ventilation encore imparfaite mais nous avons réussi à bien séparer le secteur social du caritatif.

Améliorations possibles ?

Ce serait possible, mais il faudrait un gros travail avec DREES et Uniopss. **Notre chiffrage est perfectible mais les bases en sont solides**.

L'Insee actualise-t-elle votre étude ?

Pas pour l'instant. Alors qu'il y a par ex. 200 statisticiens pour l'agriculture.

Au dernier colloque ADDES (mars) représentant Insee a indiqué que la prochaine base des comptes nationaux (pour 2010) pourrait intégrer un compte pour les ISBL....

Trajectoires associatives – Enquête sur les facteurs de fragilité des associations.

500 assocs se sont prononcées sur 42 facteurs de fragilité (travail CNRS et Cabinet Deloitte)

Associations de l'action sociale

Au 1° rang des préoccupations (46 %), les modifications législatives et réglementaires, à égalité avec diminution subventions publiques

Ensuite (34 %) poids des contrôles et manque de visibilité à moyen terme (retrait partenariat...)

Manque renouvellement bénévoles : 27 %

Insuffisance trésorerie et technicité croissante : 23%

Associations toutes familles confondues

48 % : diminution subventions publiques

37 % : non renouvellement des bénévoles

34 % : modifications législatives et réglementaires

29 % : manque visibilité à moyen terme

28 % : poids des contrôles ou contraintes

Assocs domaine santé : atypiques. Evoquent peu les questions financières mais 92 % perçoivent modifications législatives et réglementaires comme un facteur de risque

Dispo sur www.deloitte.fr

Les droits des femmes passés en revue par la LDH

ASH – 21/04/06 – 06 132 – 11



Intéressant; des mots que l'on ne lit pas souvent; des préconisations nettes et fermes. A lire.

La Ligue des droits de l'homme passe en revue les questions qui l'ont mobilisée en 2005.

Cette année, forme plus condensée et réflexion approfondie sur le respect des droits des femmes.

Sur cette question les lois « ne prennent pas en compte la totalité des situations réelles et (...) restent souvent lettre morte »

Violences psychologiques pas retenues comme violences conjugales et encore des obstacles aux plaintes des victimes, par ex.

En outre aucune égalité ni démocratie possible « sans la volonté politique de lutter contre le système prostitutionnel »

Passer « du séculaire droit des hommes au corps prostitué au droit des personnes de ne pas être «prostituables» » : éviter répression victimes, vraies actions de prévention, repenser éducation encore en partie fondée sur « le mépris des femmes »

Temps partiel et chômage des femmes : qualifiés « d'inégalités dans l'indifférence »

Les femmes représentent 46 % de la population active, 51.5 % des chômeurs et 80 % temps partiels. Ces chiffres ne cessent d'augmenter depuis 25 ans.

Et dans ce paysage les **femmes issues de l'immigration subissent une triple peine** : discriminées en raison de leur sexe, leur origine raciale et dans une position sociale, économique et culturelle dominée

L'Etat des droits de l'Homme en France Edition 2006 – Ed. La Découverte – 6,90 €

La commission européenne présente un nouveau projet de directive « services »

ASH – *07/04/06* – *06 123* – *11*



Feuilleton dont nous donnons des nouvelles au fur et à mesure d'un calendrier compliqué.

Largement inspiré de la version du Parlement

Exclus explicitement de cette mouture : services d'intérêt général (SIG, non commerciaux), services santé (public au privés) et certains service sociaux (logement social, enfance, familles et personnes en difficulté)

La Commission a opté pour une définition limitative des services sociaux exclus et non pour une définition exhaustive (alors qu'une majorité de députés souhaitaient la 2° solution)

Pays d'origine : le principe est supprimé mais le « liberté de fournir des services » est affirmée.

Prestation : soumise au principe de libre prestation

garanti par le pays d'accueil.

Etablissement plus long (succursale par ex.), formalités supplémentaires (autorisation...)

Le Conseil des ministres doit entériner ce texte avant 2° lecture par le Parlement.

Esquisse d'une clarification des règles communautaires applicables aux services sociaux d'intérêt général (SSIG)

ASH - 28/04/06 - 06 139 - 11



Compliqué?, c'est vrai mais en même temps ça avance; alors autant être informé. Caractéristiques et listes de vos domaines d'action au niveau européen, un jour cela jouera sur votre quotidien à n'en pas douter. Alors à parcourir au moins?

Communication adoptée par Commission le 26/04 L'intérêt est la **reconnaissance place spécifique des SSIG** et ébauche de la clarification des règles communautaires qui leur sont applicables

Spécificité SSIG: « caractère vital des besoins qu'il sont destinés à satisfaire, garantissant l'application des droits fondamentaux tels que la dignité et l'intégrité de la personne »

- Fonctionnement sur principe de solidarité
- Caractère polyvalent et personnalisé
- · Absence de but lucratif
- Participation volontaires et bénévoles
- Ancrage marqué dans tradition culturelle
- Relation asymétrique prestataires / bénéficiaires (différent relation fournisseur / consommateur)

Trois grands groupes de SSIG

Services santé (il y aura initiative à part) et régimes légaux / complémentaires protection sociale

Autres service essentiels prestés directement à la personne : insertion pro, réhabilitation, aide aux personnes en difficulté. Mais la liste des SSIG « ne peut être établie limitativement »

« Mission de cohésion sociale et de prévention, qui concerne aussi les classes moyennes »

Quasi-totalité de ces services du social exercent une « **activité économique** » au sens large et peuvent donc être soumis aux règles communautaires.

Etats libres de définir ce qu'ils entendent par SSIG mais « sans abuser de la notion d'intérêt général »

La Commission va lancer une nouvelle consultation de tous les acteurs : conclusion politique fin 2007

Communication n° 2006/177

Incarcération, aménagements de peine

ASH - 07 & 21 /04/06 - 06 126 - 11





Des choses avancent, changent, et c'est bien, surtout sur des questions où l'on est habitué à du « négatif » si souvent. Alors même si l'on peut estimer que ce sont là des

points mineurs par rapport à l'ensemble de la problématique, nous vous recommandons de lire.

Une meilleure garantie droits des détenus si placement isolement et en matière d'assistance

Décrets n°2006-337 & 338, 21/03/06, J.O. 23/03/06 Mise en conformité préconisations Conseil Europe A compter du 01/06/2006

Chef établissement décide isolement (3 mois max., renouvelable 1 fois). Mesure protection ou sécurité, sur demande du détenu ou d'office. Après 1 1° renouvellement, décision revient au directeur régional et à partir d'un an au ministre de la Justice.

Il ne peut être prolongé au-delà de 2 ans sauf à titre exception (unique moyen assurer sécurité personnes ou établissement). Promenade quotidienne, infos, visites, correspondance et exercice du culte.

Un détenu peut se faire représenter ou assister par un conseil ou un mandataire en cas de décision individuelle défavorable prise à son égard.

Pour détenu mineur, entretien du jour ou lendemain de l'arrivé peut être réalisé par un ES PJJ.

Le Conseil d'Etat annule le plafonnement du pécule de libération

Valeurs pécuniaires détenus réparties en 3 parties, dont 1affectée au pécule de libération (plafonné à 1 000 € quelle que doit la durée de la détention).

Le Conseil estime : ne pas tenir compte de la durée de détention est de nature à dissuader condamnés à de longues de travailler, alors même que le système de répartition a pour objectif d'inciter au travail.

Le ministère doit réaménager cette disposition.

Bracelet électronique et aménagements de peine : précisions de M. Clément

Bracelet électronique fixe : au 01/04 on avait franchi le cap des 10 000 bracelets posés en tout et 1 239 faisaient l'objet de cette mesure

Bracelet mobile: expérience de 6 mois débutera en juin (Caen et Douai) puis généralisation. Tout le territoire couvert en 2008

Possible si libération conditionnelle, suivi socio judiciaire et surveillance judiciaire.

Le JAP peut en modifier dispositions sur réquisition du procureur ou à la demande condamné

Prochainement une circulaire aux procureurs rappellera « l'importance des aménagements de peine, qui constituent un outil de lutte contre la récidive »

Annonce lancement construction 500 places supplémentaire en centres de semi-liberté.

Traitement de la récidive

Décret n° 2006-385 du 30/03/06, J.O. du 31/03/06

Précisions sur la mise sous surveillance judiciaire et le contrôle des libérations conditionnelles.

L'OIP s'inquiète de la prise en charge des accidents du travail des détenus sans-papiers

16 demandes accidents travail de Fresnes rejetées en raison « situation irrégulière » des travailleurs

CNAM: détenus affiliés régime général à compter date incarcération « **indépendamment** de leurs conditions d'entrée et de séjour sur le territoire »

En outre la régularité du séjour n'est pas un critère d'octroi d'un travail aux détenus

Ecrira à CPAM concernée; OIP attend remontées l'intégration » d'autres établissements pénitentiaires.

« L'Europe en éclaireur » - Dedans - dehors n° 54

Le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle version des « règles pénitentiaires européennes »

L'OIP se penche sur l'écart entre ces conceptions et la réalité quotidienne des prisons françaises

04 44 52 87 90 - 5 €

Dossiers étrangers : informations, initiatives

ASH – 07- 14-21 – 28 /04/06 – 06 125– 11 - Le Monde – 15 *- 20 - 26 - 27 /04/06 - 06 125 - 11*





A l'approche de l'examen du projet de loi les informations se succèdent. Ne manquez pas de lire le rapport du Sénat: intéressant et bien souvent inattendu. Rapport de l'OFPRA bien sûr, appel des églises chrétiennes et des débat à venir sur la loi. tas d'autres choses.

Immigration choisie : règles de la procédure dite « de familles accompagnantes »

Premier examen du projet de loi à l'Assemblée nationale prévu le 2 mai.

Circulaire sur dispositif « famille accompagnante »

Un étranger autorisé à travailler en France peut y entrer avec conjoint et enfants mineurs

Régime différent du regroupement familial, réservé aux travailleurs qualifiés de haut niveau, scientifiques ou cadres avec un niveau minimal de rémunération

Pas de contrôle préalable conditions logement

Si par la suite projet d'installation durable, devra alors être sollicitée l'admission au titre du regroupement familial, aux conditions habituelles.

Lancé en juillet 2003, le contrat d'accueil et d'intégration va devenir obligatoire (CAI)

Intention confirmée lors du CICI du 24/04.

Un amendement en ce sens devrait être déposé.

Le respect des engagements liés au contrat seront pris en compte dans la délivrance de la première carte de

Dans ce cadre sera exigée « connaissance suffisante de la langue française », « moteur de l'intégration »

Création du « diplôme initial de langue française » (DILF) et dans le cadre du contrat, une formation linguistique systématiquement prescrite quand le niveau sera inférieur au DILF.

Taux de signature du contrat : serait actuellement de 94.4 % (source DPM) mais tout le monde ne suit pas les formations prescrites.

Formation civique (imposée): participation 72 %

« Vivre en France » : participation 57 %

Formation linguistique: 25 % des inscrits la suivent jusqu'au bout.

Rapport d'évaluation de Mme Petek (membre Haut conseil à l'intégration » remis à Mme Vautrin

Pose « la question du sens » ; appelle à abandonner la « logique du chiffre » et « viser à l'adhésion »

Etablir lien direct entre le CAI et la réglementation des étrangers c'est « passer à côté de sa finalité première :

Impression qu'on est contraint de signer et pas que ce document est une aide pour les débuts

Une cérémonie officielle et « solennelle » pour accueillir les nouveaux Français

Rapport M. Moinet à Mme Vautrin: elle annonce qu'elle proposera cette mesure au prochain comité interministériel de l'intégration

Chaque année près de 135 000 étrangers deviennent français. Parfois cérémonies, très variable.

Discours du préfet, Marseillaise, présentation de son parcours par le nouveau citoyen et un pot.

Ce sont les premières idées. « Sujet symbolique mais la symbolique a son importance »

« Renforcer le sentiment d'appartenance à la Nation française »

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Immigration clandestine : une commission d'enquête du Sénat apporte sa contribution

Rapport sur l'immigration clandestine et anticipation du

« Indicateurs peu fiables, chiffres sujets à caution »

« La mesure de l'immigration irrégulière doit être regardée comme un préalable »

Le ministre de l'intérieur estime : de 200 à 400 000

La commission propose d'autoriser sous contrôle CNIL et « à des fins uniquement statistiques » « l'interconnexion des fichiers administratifs comportant données relatives aux clandestins »

Attestations rejets demandes d'asile, mesures d'éloignement, recours à l'AME, scolarisation, occupation des foyers : traces exploitables

Préconise aussi enquête Insee en population générale sur les étrangers en situation irrégulière avec « protection absolue au secret statistique »

Contrôle flux migratoires

Il faudrait d'abord aider davantage les pays qui fournissent les plus gros contingents de clandestins

Droits sociaux des étrangers illégaux

Se prononcent pour leur maintien. L'exclusion du système de soins présente des risques sanitaires, il vaut mieux scolariser les enfants plutôt que de les laisser livrés à eux-mêmes.

Doute que leur mise en cause dissuade les étrangers de venir en France, « les bénéfices retirés du travail illégal » justifiant à eux seuls les risques du voyage.

Divers

Mieux lutter contre travail illégal et marchands de sommeil

Garantie du droit d'asile : assurer gratuité recours à interprète pour rédiger demande d'asile, aide juridictionnelle devant la commission de recours, maintenir à un mois le délai d'examen par OFPRA

Mineurs isolés en zone d'attente : préconise bénéfice automatique du « jour franc » pour que l'administrateur ad hoc puisse prendre en charge. Amélioration de leur prise en charge juridique et matérielle.

Aide au retour jugée inefficace. (Voir ci-après)

plutốt favorable politique Regard la sur gouvernementale

Dispo sur <u>www.senat.fr</u>

OFPRA: baisse des demandes d'asile et explosion du nombre de déboutés en 2005

Baisse des demandes constatée pour la 2° année

consécutive. - 9.7 % par rapport à 2004

Tendance générale en Europe (sauf Pays-Bas et Belgique). La France reste comme en 2004 le 1° pays destinataire de demandeurs d'asile.

Analyse plus fine: chute 1° demandes (- 15,8 %) et hausse demandes réexamen (+ 34,2 %)

Eléments nouveaux: augmentation demande haïtienne (+ 61.5 %), féminisation demande d'asile depuis 2001, outre-mer 3° « région d'accueil »

Baisse demandes en provenance « pays sûrs »

Augmentation de 40 % nb déboutés : s'explique par décisions commission recours (2005 année de résorption des recours en instance)

« Délai moyen traitement demande d'asile réduit de 0.7 mois par rapport à 2004 »

Dispo sur www.ofpra.fr

Les associations confirment leur unité contre le projet de loi

Collectif « Uni(e)s contre l'immigration jetable » : 460 organisations + une pétition (30 000 signatures)

Demande retrait du projet : « fausse alternative », qui organise « la précarisation généralisée » du statut des étrangers.

A refusé une réunion proposée par le ministère de l'Intérieur : la rédaction du projet est déjà bouclée.

Appelle à des mobilisations et des rencontres avec les présidents de groupes parlementaires

24/04, appel d'une cinquantaine d'organisations chrétiennes : « ne transigeons pas avec le droit de l'étranger » Appellent à la vigilance sur ce projet « qui compte des dispositions inquiétantes »

« Viole principes mêmes de parole chrétienne »

Pasteur de Clermont et le Pdt Cimade reçus par M. Sarkozy, ont relayé ces inquiétudes.

A noter: la défenseure des enfants s'est dite « en accord total » avec l'appel du 24/04

Echo au sein de la communauté musulmane : recteur de la grande mosquée de Lyon fait par des « plus vives inquiétudes ». « Calquer la politique de l'immigration sur les seuls besoins économiques (...] se place en rupture avec les traditions humanistes du pays »

Demandeurs d'asile : les revendications de 3 grandes associations

Déclaration FDTA, Forum Réfugiés, FNARS.

Déplore « **confusion regrettable** » que le projet de réforme entretient entre immigration et droit d'asile.

« Aucune modification législative ne s'imposait » de façon si urgente. Absence concertation. Alors que la loi précédente a créé « situations arbitraires »

Revendiquent dispositif d'accueil « unifié, solidaire et de qualité »

Fixer délai uniforme maintien en CADA (3 mois) « pas compatible avec réalité marché logement et emploi, ni [celui] d'obtention carte résident »

La sortie des CADA (déboutés) doit s'effectuer « en liaison avec dispositifs de veille sociale » (éviter mise à la rue). Défendent logique d'accompagnement social.

Les associations membres de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE)

Demandent le retrait du projet de loi sur l'immigration « en raison des conséquences qu'il aura pour les étrangers malades et sur la santé publique en général »

Restreint le droit au séjour et crée des « sous-statuts »

(saisonniers, etc..) qui imposeront « une graduation de la protection sociale » des intéressés et renforceront leur précarité sociale

Le « Collectif Outre-mer » (Cimade, GISTI, LDH, MDM et Secours catholique notamment)

Dénoncent « les mesures d'exception » aux doits des étrangers prévues à Mayotte, Guyane et Guadeloupe.

Livre noir de la double peine – Le constat d'un mensonge (Cimade, GISTI, LDH et MRA)

« L'expulsion d'une étranger qui a effectué une peine de prison reste une possibilité prévue par la loi et une réalité quotidienne »

Description d'une vingtaine de cas

Dénoncent des « exceptions » prévues dont elles craignent encore une augmentation.

Un recours en excès de pouvoir déposé contre la circulaire relative aux interpellations

GISTI, LDH, Cimade, SM et SAF: dépose ce « recours en excès de pouvoir » auprès du Conseil d'Etat (sur la circulaire voir RVP 02 & 03)

Procédure de convocation utilisée en préfecture pour exécuter arrêté de reconduite et utilisation de la garde à vue dans le même but : **détournement de procédure** et abus de pouvoir.

Risque de détourner étrangers des préfectures

Et une fois en centre de rétention on ne peut plus être entendu par l'OFPRA (qui a 96 h pour statuer). Comment déposer une demande de réexamen ?

Le programme expérimental d'aide au retour volontaire des clandestins est généralisé

35 départements ont progressivement expérimenté (depuis le 01/09/05) un dispositif avec incitation financière plus importante qu'avant (RVP 12/05)

Expérience généralisée à tout le territoire métropolitain jusqu'au 31/12/06, date à laquelle on décidera si on pérennise ou pas cette mesure

Désormais pourront en bénéficier les étrangers ayant fait l'objet d'une mesure administrative de reconduite à la frontière et « à titre exceptionnel (...) les ressortissants » de certains pays « sûrs ».

Préfectures invitées à proposer ce dispositif « de manière systématique et individualisée », notamment aux étrangers dont la 1° demande d'asile a fait l'objet d'un rejet définitif et qui sont encore en CADA ou CHU.

Délégations ANAEM doivent se rendre dans ces centres à cet effet

Les autres déboutés devront être convoqués par l'ANAEM à cet effet.

Tout ressortissant devra signer un formulaire écrit dans un a langue qu'il comprend et où il attestera avoir eu connaissance de cette offre : réponse à donner dans un délai de 10 jours.

2 nouveaux centres de rétention administrative

St-Clotilde à la Réunion, et Plaisir (Yvelines), ce dernier étant autorisé à accueillir des familles

Où déposer demande regroupement familial ?

Arrêté du 30/03/2006, J.O. du 19/04/06

Dans le département du lieu résidence prévu.

Auprès des DRASS ou de services ANAEM quand elle en est chargée.

Le Conseil d'Etat valide la liste des « pays d'origine sûrs » établie par l'OFPRA

Ukraine, Mongolie, Géorgie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Mali, Maurice et Sénégal

Plusieurs assocs (dont GISTI, FDTA etc..) avaient déposé un recours en annulation.



Prévention délinquance : une « brève »

ASH - 14/04/06 - 06 127 - 12



Voilà un élément de calendrier; nous aimerions disposer de plus d'éléments mais...

M. Sarkozy (Figaro du 10/04)

Le gouvernement présentera sa politique de prévention de la délinquance « pour la fin mai »

Redit qu'elle inclurait « des sujets très lourds, comme la réforme de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs »

Nouveaux rebondissements autour du partage du secret professionnel

ASH - 28/04/06 - 06 135 - 12





Si c'est à connaître c'est surtout à suivre... la question, et ce qui est intéressant c'est presque prête de la protection de l'enfance.

Textes en préparation (cf. comité interministériel prévention délinquance 01/06)

L'ANAS dévoile extraits « toujours d'actualité » selon ses sources.

Ministère de la Justice : levée du secret étendue aux professionnels qui dans une mission « tendant à la protection de l'enfant ou à la prévention et à la répression des infractions, partagent une info à caractère secret, dès lors que le destinataire auquel l'info est transmise est également soumis au secret

professionnel et que l'info communiquée est strictement limitée à ce qui est nécessaire à l'exercice de cette mission ». Modification de l'art. 226-14 du code pénal.

« Permettra la mise en œuvre du secret partagé, notamment par les travailleurs sociaux et les professionnels de santé, ou au sein des instances partenariales de prévention de délinquance »

Ministère de l'intérieur : « tout professionnel qui intervient au bénéficie d'une personne présentant difficultés sociales, éducatives ou matérielles est tenu d'informer le maire de la commune de résidence ou son représentant »

Quand plusieurs professionnels interviennent sur une même situation, « maire ou représentant » désigne un coordonnateur. Professionnels et lui « habilités à se communiquer tous renseignements et documents nécessaires » à leur mission et le maire reçoit du coordonnateur « toutes les infos nécessaires à l'exercice de sa compétence »

ANAS: texte de l'Intérieur « organise un cadre législatif favorisant circulation de l'info » et celui de la Justice légalise ces pratiques « à des fin répressives » Estime ces travaux contraires au projet réforme protection de l'enfance qui « a permis de trouver accord »: autoriser partage d'infos entre professionnels protection de l'enfance soumis au secret et le limiter aux infos nécessaires

L'ANAS devrait être reçue ministère de l'Intérieur vers le 5 mai et souhaite que les organisations du secteur et les PMI demandent audience au Président de la République. à qui il revient « d'arbitrer entre 2 tendances à l'œuvre au sein du gouvernement »

Le ministère de la Justice confirme un projet portant sur « dispositions judiciaires politique de prévention de la délinquance, interministérielle et pilotée par le ministère de l'intérieur » mais précise que le texte qui circule est « caduc »

Deuxième conférence nationale de lutte contre l'exclusion

ASH - 07 & 14/04/06 - 06 113 - 12



Il nous semble important réfléchir à la forme, déroulement de la conférence, et pas seulement au fond, travaux proprement dits. Les deux aspects illustrent la situation et à interroger. « Caduc », ou non? c'est du secteur. et à repérer aussi les mots-clef qui rythment la présentation succincte des l'analyse qui en est faite, soulignant la travaux. En deuxième partie présentation contradiction entre ces extraits et la réforme de 2 rapports: même si le 2° paraît complexe, obstinez-vous, c'est bien. Un regret? pas de référence Internet En emploi et logement, voir annonces et réactions

> Les résultats seront-ils à la hauteur du travail fourni? Juillet 2004 : 1° conférence nationale ; une centaine de fiches d'actions remises au gouvernement mais dans la foulée il y avait le plan de cohésion sociale et le Comité interministériel lutte contre exclusion n'avait adopté que quelques unes de ces mesures...

10 Avril 2006 : 2° conférence ; pbs méthodologie. Le Pdt du Comité national lutte contre l'exclusion (CNLE) avait impulsé un **travail régional** (voir ci-dessous) mené dans des délais très courts.

Travail riche mais difficile à restituer en une matinée : tout n'a pu faire l'objet de débat.

Le 6 avril le Premier ministre avance la date de la conférence au 10/04 et dévoile des décisions : perturbations dans les calendriers.

Confirmations par Mme Vautrin à la conférence Emploi et minima sociaux

Voir dossier *Emploi* Hébergement d'urgence Voir dossier *Logement*

Le gouvernement atteste « volonté d'écoute ».

Une délégation d'Alerte doit être reçue à Matignon le 28/04, avant réunion du CNLE (12/05) et du CILE dans la foulée le même jour.

Le Premier ministre y présentera « les indicateurs qu'il aura choisis et les objectifs de réduction de pauvreté » fixés

Les assocs veulent éviter que conférences contre l'emploi et revenus de transfert augmentés l'exclusion soient « grand-messes » improductives Veille sociale locale : pointer dysfonction

Alerte: « il faut avancer sur des chantiers » ; opposabilité droit logement, sécurisation parcours, formation attachée à la personne et non à l'entreprise...

Mme Vautrin en clôture: **préconisations** groupes de travail seront étudiées et rythme bisannuel des conférences est confirmé. A inscrire « dans un cadre réglementaire »

Reste leur poids dans l'agenda politique....

Les 5 rencontres territoriales

1. Insertion sociale et professionnelle (Aguitaine)

Approcher cette question uniquement en terme d'emploi ne suffit pas. Tous les acteurs locaux insiste sur l'accompagnement social (logement...). Nécessite partenariats assocs / entreprises.

2. Exclusion financière (Champagne-Ardenne)

Travail en réseau, c'est l'objectif. Gérer les aides financières, les budgets, par ex. en partenariat avec CAF et CG (ex. de la Seine et Marne)

3. Santé des jeunes (Pas-de-Calais)

- « Formaliser chartes entre professionnels de la santé et assocs ». L'approche de la santé des exclus passe par la prévention.
- 4. Accès aux droits à l'emploi, au logement et à la culture (Bretagne)

Importance des aides à la mobilité et des offres culturelles pour renforcer « la reconnaissance de l'estime de soi ». S'appuie sur travail en réseau.

Expression citoyenne (Rhône-Alpes)

La participation des usagers omniprésente dans les groupes mais celui-ci donne pistes concrètes : budgets participatifs, formations de sensibilisation, capitaliser outils de communication, conventions ou programmes sur ce thème ; pourquoi pas des « conférences régionales cohésion sociale » sur le modèle de celles de santé avec différents collèges, dont un collège d'usagers ?

2 rapports de groupes de travail CNLE « Prévenir pour mieux lutter contre l'exclusion » (co-présidé par M. Lagouanelle et Mme Genet)

Approche plus préventive pour sortir des interventions curatives qui enferment les bénéficiaires dans la dépendance.

54 propositions reposant sur deux axes de travail : favoriser la cohésion sociale en inversant les représentations de la pauvreté et sécuriser les

parcours de vie en développant une véritable « culture de la prévention »

« Assurer continuité vie professionnelle » : favoriser formation, mutualiser outils d'accès à l'emploi (groupements d'employeurs par ex.). Mme Vautrin a promu l'idée d'une « cotation sociale » des entreprises.

Accès autonomie des jeunes : allocation formation (18/25 ans), « revenu contractuel d'accès à l'autonomie » pour jeunes en difficulté + « fort accompagnement relationnel »

La prévention doit reposer sur la mixité sociale

Tout programme construction/réhabilitation devrait afficher un pourcentage logement très sociaux et être à proximité services (économiques, sociaux....) Garantie liée à la nécessité mise en œuvre droit à l'opposabilité logement

« Anticipation transitions de vie » : fins de droits, nouveaux droits ...

Indemnisations fortes périodes chômage, prime pour l'emploi et revenus de transfert augmentés

Veille sociale locale : pointer dysfonctionnements Inscrire politiques prévention dans continuité : donner moyens pour initiatives locales. Pourquoi pas label pour petites assocs d'utilité sociale ?

Demande que soit pris en compte le seuil de pauvreté « européen » (60 % du revenu médian au lieu de 50 %). Permettrait de prendre en compte (études d'impact et décisions) « des personnes en situation précaire qui risquent de basculer »

« Le pilotage, l'articulation des politiques de lutte contre les exclusions définies aux niveaux européen, national et local » (co-présidé par M. Lacharme et Mme Fayet)

Comment combiner complexité et efficacité ?

Profusion législative, marge d'innovation limitée au niveau local et pas de véritable contrôle de l'application des textes.

5 niveaux en France : Etat, régions, départements, intercommunalités, communes

Brouille **lisibilité** des politiques. La répartition des **compétences** pas toujours adaptée au **territoire**

L'obligation de résultat fait défaut et compensations financières en deçà des écarts besoins / ressources

L'Etat peine dans son nouveau rôle : « impulser, innover, et évaluer » : diminution des moyens administration, manque d'outils d'évaluation et instabilités budgétaires

Il faudrait affirmer que l'Etat demeure garant de solidarité nationale et égalité de traitement.

Suppose qu'il fixe **obligation de résultat** pour les compétences déléguées, ouvre des voies de **recours** judiciaires, mette en place **évaluation** et assumer « l'essentiel du **financement** de la solidarité »

Amélioration fonctionnement lieux concertation. CNLE pourrait être lieu de démocratie participative.

Développer « méthode ouverte coordination » : lignes directrices communes et choix d'indicateurs nationaux de suivi (cf. Europe)

La participation usagers devrait devenir réelle : ligne budgétaire à cet effet (« 1 % citoyenneté » ?) + formations communes usagers/ travailleurs sociaux / fonctionnaires.

« Les conditions ne sont pas réunies pour que la France se fixe objectifs quantitatifs de réduction pauvreté » (cf. annonce du Premier Ministre) : les indicateurs parlant plutôt d'inégalités de revenus.

Propose: que d'ici à la fin de la législature toute personne en situation d'urgence se voie offrir un hébergement et pas remise à la rue sans solution.

Ne maintenir que 2 niveaux en dehors de l'Etat : pilotage local (intercommunalité) et mise en cohérence des politiques (la région). Un « contrat régional de cohésion sociale » entre Etat et collectivités territoriales : objectifs de résultat

Europe: objectifs chiffrés « convergence sociale (...) moteur de lutte contre exclusion dans chacun des Etats membres »

Protection de l'enfance

 $ASH - 14/04/06 - 06\ 115 - 12$



Oui pour les 4 pages de point de vue. Un « prendre soin » des personnes, au sens global. tableau qui semble d'abord un peu sombre mais à lire, utile et finalement plus tonique affirme en préambule la référence au concept de la qu'il n'y paraît. Alors la « bientraitance »? Lisez, il nous a paru que la Prévention Spécialisée en détenait le secret depuis longtemps mais certes c'est à vous de voir. Et puis les infos, le train avance.

Confrontation de légitimés et légitimité des confrontations

Par Mme Pondaven (Consultante Cirese)

Quelles sont les tensions qui traversent ce secteur ?

Evolution des représentations de la famille, la parentalité, les liens, l'autorité, etc.

Demande sociale paradoxale: appel au judiciaire (mouvement général de la société) qui ne peut remédier à la montée du chômage ou aux inégalités

Regard porté sur usagers : risque stigmatisation défaillances parentales et instrumentalisation fonction éducative... alors même que l'on promeut le droit des usagers (loi 2002).

Profond malentendu: le public ne connaît qu'un médiatique traitement (pédophilie, délinquance répétitive...) et la justice des mineurs est un enjeu sécuritaire. Alors même que les actions et les acteurs se multiplient sans langage commun.

Lié à l'organisation actuelle : la décentralisation a abouti parfois à des acteurs à la fois payeurs, contrôleurs et opérateurs... Enjeux politiques + enjeux techniques = tensions structurelles

Tensions entre élus locaux légitimités à identifier les besoins et assocs courant le risque d'être sollicitées sur compétence d'opérateurs uniquement. « Reconnaissance civique et citoyenne (...) se déplace vers registre prestations service public »

- « Il ne peut y avoir de consensus au sens de convergence permanente d'intérêts »
- « Des régulations s'imposent à de multiples niveaux » pour que ça reste viable.
- 2° acte décentralisation ne prévoit ni évaluation politiques départementales ni instances régulation

En ce moment propositions promeuvent évaluation et regroupement assocs, c'est intéressant.

territoires, le pb de la cohérence globale se pose et celui de la place de chacun

Une réponse possible : approche en terme de « gouvernance ». Comment faire tenir ensemble tous ces fragments et quel rôle pour l'instance politique dans cet univers?

« Gouvernance territoriale » : créer conditions pouvoir organisé et action collective

Mais risque d'une vision « vertueuse », niant les conflits : « il convient d'insister sur la légitimité des confrontations de tous ordres »

« Comprendre que ce monde social est construit par des conflits permanents permet de leur donner une dimension politique et stratégique »

Le concept de bientraitance doit guider la refonte du dispositif

Mme Assouline (responsable service social SteAnne)

Pbs éthiques quotidiens. Donner du sens au travail social, en lien avec celui de la « cité ».

Progrès au niveau des soins, mais difficultés quant au

Nous suggérons que la loi sur la protection de l'enfance bientraitance.

Tel qu'introduit par Mme Myriam David (pédopsy), inscrire dans la loi les « progrès réalisés dans les analyses des traitements aux enfants »

« La bientraitance permet de grandir et se construire en tant que sujet. » Relation à l'adulte nécessaire, en 1° lieu avec les parents.

C'est le « soin à l'enfant ». Dans un cadre relationnel qui permet « l'expression de la souffrance, en particulier souffrance psychique »

Doit favoriser émergence bonnes pratiques.

A pour effet de modifier regard porté sur les familles : actrices de leur projet de vie et de celui de l'enfant. Rechercher leurs ressources.

Il en faudrait une définition consensuelle. Pour qu'il devienne une référence commune entre différents acteurs (hôpital, EN, justice, CG...)

Référentiels communs, harmoniser ce qu'on entend par « danger », ou « risque de danger »

formation différentes Nécessaire : regroupant disciplines. Sujets peu développés (écoute, vécu de l'enfant, etc.). Temps indispensables à réflexion.

« Le manque à penser » produit du « pousse à agir » dans l'anxiété et l'ignorance (F. Peille)

Insister sur prévention et redéfinition des rôles autour de la notion « d'intérêt de l'enfant »

Importance interventions précoces et anténatales

L'intérêt de l'enfant passe par l'évaluation du risque mais ne s'y réduit pas. Prendre en compte vécu, environnement et apporter l'aide nécessaire au moment opportun, ce qui est difficile aujourd'hui par manque de coordination et de cohérence

« Ce n'est pas à la personne de s'adapter aux institutions mais bien aux institutions d'offrir des réponses les plus adaptées possible. »

« L'intervention doit être individualisée, ce qui n'exclut pas un travail collectif »

« La séparation d'un enfant de sa famille est toujours une violence qu'il faut reconnaître pour pouvoir la traiter » Evaluation clinique des liens.

Et évaluation régulière du placement.

Autorité régulation tout au long du parcours: Aujourd'hui l'action publique se joue à partir de accompagnement au-delà de la mesure. Pourquoi pas confier ce rôle au juge des enfants ?

M. Bas annonce guides

d'accompagnement de la réforme

Le 11/04 aux 1° assises protection de l'enfance : « La loi ne suffira pas à réformer notre dispositif »

Dès mi-avril, services du ministère en concertation avec professionnel, vont travailler sur mesures c/ règles, procédures, coordination...

Mieux encadrer pratiques professionnelles

Réaliser un **Guide national des bonnes pratiques du signalement**. Permettre mieux identifier cas de saisine directe du procureur République

+ Guide national bonnes pratiques de l'évaluation situations individuelles / familiales

Accompagner les professionnels dans leur actions quotidienne au service de la protection de l'enfance

Un **guide** là aussi : modalité mise en œuvre mesure accompagnement social et budgétaire et c/ « **visites médiatisées** » pour clarifier le rôle du médiateur.

Renforcer formation des professionnels

Formation **pluridisciplinaires** envisagées + modules formation continue sur protection enfance pour ASE, PMI, CG, Assocs

« Référentiels nationaux » à élaborer en ce sens.

Bilan de Mme Brisset, défenseure des enfants : « nous avons sorti 6000 enfants de l'ornière »

ASH - 28/04/06 - 06 140 - 12 6

Le Monde – 27/04/06 – 06 140 - 12



On aime entendre dire qu'une instance fait sa route. A côté d'immobilismes ou impuissances que nous consignons, c'est tonique de constater aussi quand ça avance. Joli bilan avec des infos au passage. Bien

On y parle de vous, joliment aussi et soyez attentif à ce qui est dit: en ce moment remonte beaucoup la critique de l'invasion de la psychologie dans votre exercice. C'est à entendre, à méditer, car c'est là.

Le mandat de la première défenseure des enfants s'achève le 3 mai. Autorité créée le 6 mars 2000.

Entretien avec Mme Brisset

C'est devenue une institution établie parmi celles qui font progresser le droit des enfants. La faculté de saisir l'opinion ne m'a jamais été contestée.

Au début il y avait des blocages quand nous écrivions aux magistrats. Différent à présent

Aujourd'hui équipe de 25 pro (doit, action sociale, éducation...) et plus 45 correspondants bénévoles dans les départements.

Saisis de 12 000 requêtes individuelles. Nous avons pu régler la moitié des cas.

Quels types de dossiers les plus fréquents ?

Un tiers autour conflits familiaux violents: nous ne pouvons intervenir dans procédures en cours ou contester décisions judiciaires. Marge étroite. Nous ressaisissons autorité judiciaire quand l'enfant semble en danger: pas là où nous sommes les plus opérationnels.

Deuxième pb depuis 2005 (15 % total) : les enfants

étrangers. En famille (parents déboutés) ou isolés. Leur place n'est pas en zone de rétention. Intervenus plusieurs fois à Roissy. Législation très compliquée et change tout le temps.

Et les questions relatives à l'école ?

Passées de la 2° à la 3° position en 2005. « Actes de brutalité commis par des enseignants ont beaucoup diminué » EN s'est mobilisée là-dessus.

Mobilisée aussi sur les situations de déscolarisation brutale : moins nombreuses.

Reste enfants handicapés refusés par école ordinaire ou qui ne trouvent pas de place en établissement spécialisé. La France a un retard énorme sur ce plan. On voit des enfants de Nice aller en Belgique.... Rentrée 2006 sûrement difficile.

Difficultés d'ordre social?

De plus en plus, surtout relatives au logement : 7% du total en 2005.

Aussi demandes liées à la prison et au maintien du lien parent-enfants; nous vérifions d'abord que l'enfant VEUT garder le contact

Puis contestations de placement (6 %).

ASE 4° institution la plus critiquée (dans 13 % des situations en 05), après justice, famille, et l'EN

Seuls peuvent vous saisir les mineurs, leurs représentants légaux, et les assocs reconnues d'utilité publique qui défendent droits des enfants.

C'est vrai mais toute personne peut nous écrire et le défenseur s'autosaisir : 5 % des dossiers traités sont arrivés par les grands-parents.

Vous avez formulé des propositions : avez-vous été entendue ?

Le plus difficile n'est pas de faire voter des réformes mais de changer les pratiques.

Progrès: clients de prostitués 15/18 ans peuvent être sanctionnés, familles (mesure éducative) ont accès à leur dossier, âge mariage filles passé à 18 ans.

J'ai combattu la mise à l'école des enfants de 2 ans. J'ai milité aussi pour l'adolescence. Maisons des adolescents indispensables pour accueillir les 15% d'ados qui ne vont pas bien et leurs familles.

Dossiers laissés à votre successeur?

Fonctionnement de la justice. Rendre l'audition de l'enfant obligatoire quand divorce ou séparation et que le juge de la famille soit spécialement formé.

Au-delà, revoir formation tous magistrats : psycho + sciences humaines, toute leur vie ils écoutent...

Augmenter budget justice

Développer alternatives à l'incarcération : 3 / 4 des ados en prison sont des prévenus.

Et la formation des travailleurs sociaux?

Je souhaiterais une meilleure connaissance du droit (famille, filiation, tutelles...). La psycho ne doit pas être leur seule clé d'analyse.

Il faut leur offrir possibilités progression et évolution. Ils restent « une armée de l'ombre, mal connue, mal reconnue, mal rémunérée » et parfois ne sont pas assez nombreux

Autre chantiers?

Ecole : il faut modifier **formation enseignants**. Psycho et psychopéda sont indispensables.

Faire attention aux programmes : parfois des « machines à exclure », faire attention à ce que les livres scolaires soient compréhensibles.

Quid de la réforme de la protection de l'enfance ?

Va dans le bon sens, à une réserve près : il manque un cahier des charges en amont (à définir conjointement

en aval de son respect.

Profil pour votre successeur?

« Quelqu'un de libre », avec comme seul « fil le souhaitent en plus. rouge »l'intérêt de l'enfant

Aura besoin de davantage de moyens (demandes en augmentation)

A noter sur la question du fonctionnement de la justice, Mme Brisset publie « Rendre justice aux enfants » - Ed consommation (drogues ou alcool) Anne Carrière

La pluridisciplinarité, un remède contre l'hépatite C

ASH – *07/04/06* – *06 112* – *12*



Exemplaire, on ne voit pas quoi dire d'autre: surtout au vu des résultats. Constat, projet, aboutissement. Pluridisciplinarité, une fois à encore. A méditer? Nous le pensons.

≈ 200 000 usagers de drogues ont été infectés par le virus hépatite (VHC) en France.

Chaque année 5 000 nouvelles contaminations, dont 4 000 concernent cette population; peu d'entre eux bénéficient d'une prise en charge (pourtant évolution possible vers cirrhose et cancer du foie)

sérologie VHC positive.

accompagnement psycho-social important.

Traitement nécessite minimum stabilité : long avec effets indésirables psy et somatiques lourds

Or en 2004, 77 % des patients de ce CSST sans logement autonome, 72 % ne vivent que de prestations sociales et 10 % sans revenus.

Constat de départ : certains patients mal reçus à l'hôpital; « public qui prend du temps et de la place (...) se heurte aussi à de forts préjugés »

Le CSST prescrit donc directement mais pas facile; en 2003 idée consultation pluridisciplinaire : subvention programme régional santé.

Depuis 2005, consultation fait partie budget global de la structure, financement assurance maladie.

- « Dispositif pour des gens qui, autrement, ne seraient pas soignés »
- 1° objectif: amener les usagers vers les soins. lieu d'accueil, les prises en charges sociales sont des occasions d'échanger.
- « Prise en charge illimitée dans le temps » : instaurer confiance - public souvent méfiant. Il faut parfois des mois, des années « ne rien brusquer »

Ensuite c'est la rencontre avec l'infirmière et un bilan sanguin dont résultats donnés par médecin.

couverture médicale, Travailleurs sociaux: : ressources (les patients doivent s'alimenter régulièrement) et logement..

1 injection hebdo : symptômes grippaux et psy

« Sans le gîte et le couvert c'est échec garanti »

On étudie meilleure façon d'accompagner. Assocs interviennent parfois (Aides par ex) et tout au long du traitement soutien psychologique: AS / ES. Qui soutiennent aussi la famille quand elle existe.

Un psychiatre est impliqué : « nous recevons 40%

par tous les échelons) et en corollaire que l'on s'assure de psychotiques et les autres sont fragiles » Le psychiatre « les voit avant tout traitement et assure en général un suivi régulier » Le psychologue reçoit ceux qui

Partenariat avec structures d'hébergement

Sur le plan de l'observance c'est un sans-faute.

L'usager se sent porté, mais on constate aussi une forte motivation : diminuent souvent en parallèle

Réussir quelque chose dans vie ponctuée d'échecs Et 73 % de ceux qui ont fini sont guéris.

Etre attentif à l'après traitement : les effets secondaires psy ne s'arrêtent pas de suite et il faut 6 mois pour avoir confirmation de la guérison

Mais parfois aussi la dynamique générée est mise à profit pour l'après si la personne ne s'est pas centrée complètement sur sa thérapie : projet

SOS-Hépatites : observe bons résultats de guérison des CSTT qui s'engagent contre le virus. Pense proposer une formation spécifique aux CSTT

Errance des jeunes : Créer un front commun à partir d'un « diagnostic partagé »

ASH - 07/04/06 - 06 118 - 12



Devient un leitmotiv: mutualisation, CSST D. Casanova ,Marseille : 70 % de sa file active a réseau et il faut dire que ça a l'air de marcher, pour de vrai si l'on ose dire. Propose suivi médical spécifique doublé d'un Lisez cette success story en devenir, avec au passage de « belles » choses sur ce public.

> Equipe PS ADSEA 77 voir augmenter la population jeunes errants. En 2002, 6 % de son public était dans cette situation : 20 % des suivis réalisés.

> En 2001 décide avec action sociale du département et ML de réaliser un « diagnostic partagé » : mieux comprendre difficultés ces 18/30 et améliorer prise en charge par mutualisation des compétences.

> Début 2003, groupe de travail (élargi à d'autres partenaires) organise tables rondes.

> 1 avec travailleurs sociaux + jeunes en errance, et 2 avec différents acteurs et institutions (insertion, bailleurs, SNCF, élus, etc.) autour questions logement et domiciliation de ce public.

> Analyse de ces entretiens + données chiffrées : le document est produit au 1° semestre 2005.

Modifier regard institutions sur cette population.

Les entretiens démontrent « l'impossibilité de définir une typologie de ce public » : rupture familiale, pbs psy, travailleur pauvre, réfugié politique, monoparentalité,

M. Le Rest: cette hétérogénéité invalide toute tentative de réponse standardisée.

Occasion aussi de mieux connaître les champs d'intervention mutuels et les cloisonnements.

Montre caractère éclaté et peu coordonné des interventions (aides alimentaires, réponse aux mères et enfants, travail de rue...).

Les jeunes eux-mêmes ont pointé ces limites.

Mais l'urgence d'un travail en réseau surtout sur la question de l'hébergement stable : « Comment passer d'un projet de survie à un projet de vie en

restant dans une forme d'errance via de séjours successifs dans abris temporaires?»

Pbs d'hébergement empêchent travail de fond (ML)

Des incohérences institutionnelles renforcent la **dynamique de l'errance** : au 115 places dispo attribuées aux premiers qui appellent. Certains parfois hébergés très loin. Comment se présenter à un rendez-vous dans ces conditions?

Difficulté à obtenir domiciliation pour logement, RMI, CMU. Communes réticentes à les domicilier, c'est un public qui inquiète.

Les échanges ont permis contacts qui débouchent sur réponses plus réactives : par ex. coordination mensuelle avec CHU, PS ADSEA et ML

Jeunes mieux suivis, « plus obligés de répéter sans cesse la même histoire (...) montre qu'on les respecte ». D'autant plus important que beaucoup manquent de stabilité familiale.

« La mobilité n'est pas seulement physique, mais expression d'une difficulté à stabiliser son rapport aux choses, au monde et à soi-même ». « Jeunes dont la place au sein d'une famille ou d'un groupe n'a jamais été affirmée »

Les failles révélées ont permis de proposer solutions plus efficaces et une réflexion est en cours sur la création d'un lieu entre CHU / CHRS : laisser aux jeunes le temps de souffler, avec accompagnement éducatif et social

Le groupe de travail, devenu un collectif, envisage de créer une assoc. : être force de proposition pour modifier prise en charge de l'errance.

Interpeller les élus. « Si cette question n'est pas traitée rapidement, demain on ne pourra plus y répondre » (M. Le Rest)

A noter, diagnostic repris par M. Pascal Le Rest -L'errance des jeunes adultes, causes, effets et perspectives – Ed. L'harmattan - 2006

Prévention et répression des violences au sein du couple : les instructions du ministère

ASH - 28/04/06 - 06 138 - 12



Va dans le sens de la loi et des différents rapports dont nous rendions compte en mars. A suivre sur le terrain.

Circulaire aux procureurs

Améliorer la réponse pénale

Privilégier « traitement en temps réel ». Un magistrat référent pourra être désigné

« Les classements (...) devront, par principe être proscrits »; mesures alternatives aux poursuites (rappel loi etc.) à « utiliser avec parcimonie »; médiation pénale : certains cas énumérés

A privilégier : convocation par OPJ ou citation par le parquet, assortie de réquisitions de placement protection victime est nécessaire), comparution immédiate pour violences graves et ouverture information judiciaire si très graves

domicile du couple devra être requise

Partenariat avec acteurs concernés

A établir au sein d'instances collectives (CLSPD par ex.); prise en charge des victimes par assocs dont les actions devront être cordonnées.

Conventions / protocoles d'accueil aussi pour prise en charge des auteurs des violences, avec assocs, services sociaux, collectivités...

Pendant cet hébergement un éducateur spécialisé sera chargé de veiller au respect des obligations du contrôle judiciaire et en rendra compte au procureur.

Un point sur les adultes-relais médiateurs de ville

ASH - 28/04/06 - 06124 - 12



Mérite bien un petit détour. La circulaire est à lire avec attention. Et puis le parcours autour de ces femmes, la question de leur « origine », c'est bien.

Les consignes de la DIV aux préfets

Toujours dans le cadre du recrutement de 3 000 adultesrelais supplémentaires, circulaire 31/03.

Proposer mise en place VAE: obtention des titres agents médiation information service, technicien médiation services, CAP agent prévention et médiation, bac pro proximité et vie locale

Veiller à ce que leurs employeurs s'engagent à faire remonter éléments permettant d'évaluer « l'ambiance » des quartiers, à partir des observations de ces médiateurs de ville

Privilégier employeurs associatifs, collectivités à faibles ressources et établissements scolaires

Dispo sur http://i.ville.gouv.fr

« Les femmes-relais ont désormais leur cadre déontologiques »

Mme Meadelin, Directrice Profession Banlieue

En 1997, nous avons publié un référentiel-métier.

Conclusions journées d'étude: les caractéristiques de ces femmes, femmes, issues quartiers et même origine que les usagers, pas constitutives d'un métier aux yeux des partenaires, et notamment des travailleurs sociaux.

Après la circulaire du 20/04/2000, sur adultes-relais nous avons créé la Fédération assocs femmes-relais du 93 et poursuivi, avec IRTS Paris la démarche de leur professionnalisation (VAE)

Elles sont souvent confrontées à des demandes institutionnelles qui dépassent leur fonction: il fallait un cadre déontologique opposable.

Un groupe de travail s'est réuni pendant 2 ans.

A été abordée la question du secret par ex. Secret ou confidentialité ? Elles ont opté pour le secret.

Nous avons réaffirmé principes de la médiation aux états généraux du social : confidentialité, indépendance, absence mandat institutionnel, consentement intéressés, égalité entre les parties.

La formation est important pour acquérir une mise à L'éviction de l'époux ou du concubin violent du distance même si au départ elle travaille à partir de son expérience de migration.

Doivent lutter contre tentatives instrumentalisation,

favorisées par non-reconnaissance du métier et précarité du financement des postes.

Maintenant existent référentiel, formation, demande et cadre que nous allons diffuser.

« Ce n'est plus qu'une question de volonté politique »

VAE : dispositif de la branche pour le DEES

 $ASH - \frac{14}{04} \frac{06}{06} - \frac{06}{124} - \frac{12}{12}$



A lire, c'est un des pans de l'avenir du métier.

Entretien avec Mme S. Godard

(chef de projet emploi-formation – Unifaf) Bilan ?

Difficiles d'avoir données nationales

Bilan d'étape du dispositif soutien BASS : **forte montée en puissance en 2005**. + 148 % fin 2005.

Après examen pré requis, 74 % personnes retenus, peu de déperdition et seulement 3 % d'échec

La commission paritaire a décidé de renforcer la phase de diagnostic mais le dispositif BASS a bien fonctionné (évaluation globale en 2007)

Les rectorats et DRASS ont-ils bien joué le jeu ?

Très variable. Mais « les acteurs apprennent à mieux se connaître »

L'Aforts dénonce une préparation insuffisante des jurys...

Unifaf a participé à l'élaboration d'une grille nationale pour aider à lire les dossiers des candidats mais tout le monde ne la remplit pas.

Différent examen traditionnel : pas vérification savoirs académiques, mais repérage compétences et questions sur savoir-faire et savoir-être

Certaines DRASS ont mis en place des formations pour les jurys mais situations variables, ce qui pose la question de l'égalité de traitement .

Les employeurs sont-ils partants?

Globalement oui mais là aussi c'est variable La VAE mérite d'être intégrée (...) dans la gestion prévisionnelle des emplois » (départs retraite)

« Unifaf prend en charge la totalité des coûts du dispositif d'accompagnement »

Mais il y a la crainte de désorganisation des services



La réforme du cumul des minima sociaux et des revenus d'activités

ASH - 07/04/06 - 06 120 - 13



A connaître d'autant plus que nous abordons cette question à travers la conférence de lutte contre d'exclusion et le point de vue de l'OFCE.

Loi n° 2006-339 du 23/03/06, J.O. du 24/03/06

- Réforme de l'intéressement
- o Dispositif actuel « complexe et peu visible »
- o L'intéressement « nouvelle formule »
- · L'aide à la garde des enfants
- Structures d'accueil
- o Parents concernés

La loi pour l'égalité des chances

ASH - 14 1 21 /04/06 - 06 119 - 13



Pas de commentaires, on a déjà tout dit.

Loi n° 2006-396 du 31/03/06, J.O. du 02/04/06

- Contrat de responsabilité parentale
- Définition du contrat
- Pouvoir de sanction du président du CG
- o Suspension temporaire certaines prestations familiales
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
 - Missions
 - o Modalités d'intervention
 - Organisation
- Renforcement de la lutte contre les discriminations
- o Pouvoirs de la HALDE renforcés
- Mesures diverses
- L'insertion professionnelle des jeunes
- o Mesures en faveur de l'apprentissage
- Relance du contrat jeune en entreprise
- o Encadrement juridique pour les stages en entreprise



Conférence de lutte contre l'exclusion Emploi et minima sociaux

ASH - 07 & 14/04/06 - 06 130 - 21



A lire, 1et enchaîner avec l'OFCE: une contribution tout à fait intéressante à ce débat complexe de l'intéressement

Annonces confirmées par Mme Vautrin

Aller plus loin que la réforme (voir législation)

Expérimentation (\approx 10): mode d'intéressement permettant aux Rmistes « d'obtenir un gain réel et durable dès la 1° heure travaillée, même pour les emplois à temps partiel ».

Cela revient au Revenu solidarité active (RSA) qu'avait proposé le Rapport Hirsch (RVP 05.05)

De plus « réfléchir à (...) rendre plus équitable l'attribution droits connexes » aux minima sociaux, renforcer insertion et accompagnement.

Cf. rapport Létard (RVP 05.05) et propositions fusion RMI / API (Voir OFCE ci-dessous). Une proposition de loi en ce sens devrait être présentée à la commission affaires sociales du Sénat.

Tout le monde s'accorde sur l'urgence de cette question mais la dispersion des annonces fait réagir.

Alerte : « fait désordre » ; les différentes propositions « auraient dû être mises en cohérence »

L'OFCE invite à

« repenser les minima sociaux » d'insertion

Observatoire français conjonctures économiques : « plutôt que fusion et incitation, les maîtres mots devraient être revalorisation et mobilisation »

Réforme mécanisme d'intéressement : favorable aux célibataires sans enfant et aux personnes reprenant emploi SMIC à temps plein.

Sinon, nouveau dispositif moins efficace que l'ancien Juge « irréaliste » l'objectif gouvernemental de faire du CA « un tremplin efficace vers l'emploi stable non aidé ». Durent 1 an, pas suffisant, et il faudrait 2 millions d'emplois supplémentaires.

Rejette idée fusion RMI / ASS / API: difficile d'homogénéiser les montants (RMI plus faible). Aligner par le bas dégraderait des situations, et par le haut diminuerait écart revenus sociaux / travail

Pas favorable à fusion RMI / API en « allocation d'année) : destruction de 80 000 postes. unique d'insertion » : les montants seraient différents ;

système opaque.

Il vaudrait mieux « repenser » les minima en tenant compte du degré de proximité des bénéficiaires par rapport au marché du travail.

Recommande revalorisation RMI niveau AAH

« Quel sort pour les allocataires de minima sociaux ? Lettre n° 273 – mars 2006-04-16 *

Dispo sur www.ofce.science-po.fr

Dossier avril

ASH – 07 – 14 – 21 – 28 /04/06 – 06 116 – 21 6 Le Monde - 24/03 & 14- 29 /04 /06 - 06 116 - 21



Que dire des chiffres? Qu'ils sont à lire attentivement et sur un an. Recul des intentions d'embauche: c'est à lire... et à suivre bien sûr. Et puis nous tâchons de suivre pour vous les changements et bilans du côté du service public de l'emploi.

Les chiffres

Le chômage repart à la baisse en février Janvier (+ 0.7 %), baisse de 0.4 % en février

Au sens du BIT, chômage inchangé à 9.6 % mais progresse de 0.5 point en un an.

Moins 25 ans : leur taux diminue de 0.3 % sur le mois et 6.4 % sur l'année mais toujours les plus touchés de loin. 22.2 % concernés contre 8.8% pour les 25/49 et 6.6 % 50 ans et plus.

Inscriptions ANPE: + 3.1 % les 3 derniers mois et + 1.8 % en un an

Baisse entrées suite licenciement économique (- 6.4 %) mais hausse des autres motifs

Premières entrées également en hausse (+ 1.8 %)

Sorties ANPE: - 0.1 % les trois derniers mois mais + 7.7 % en un an. Augmentation sorties pour reprise emploi déclarée (+ 3.1%)

La baisse se confirme en mars

Diminution de 1.3 %: sur un an - 7.5 % Particulièrement moins 25 ans : - 1.7 %

6° mois d'affilée que le chômage des jeunes recule.

Forte progression entrées apprentissage: + 6.3 % premier trimestre par rapport même période 2005

Fin mars, 382 000 apprentis (366 000 en 2005.

A noter le plan de cohésion sociale prévoyait d'arriver à 500 000 apprentis d'ici à 2009 mais au vu des chiffres M Borloo table sur 2007.

Contrats professionnalisation: 28 984 conclus depuis janvier

Chômage longue durée : - 0.4 % (- 7.2 % sur un an) Dû en partie au renforcement des contrats aidés

Mars: 188 507 CA ou CAE secteur non marchand

Mais la baisse est due aussi à l'augmentation des absences au contrôle et radiations

L'Insee parie sur une continuation de la baisse du chômage

Près de 80 000 emplois créés en 2005, « timide accélération » dans secteurs marchands (création de 50 000 postes)

Baisse emploi industriel continue (atténuation en fin

« **Dynamisme** » dans la construction et progression

emplois tertiaires compensent ce recul.

1° moitié 2006 : pense création emplois salariés sur un , rythme similaire, soit 25 000 supplémentaires

Pense 110 000 créations (contrats aidés, cohésion sociale): chômage à 9.2 % fin 06 (9.6 en 01)

CNE: « difficile » à mesurer. Estime raisonnable création nette de 10 à 20 000 emplois par trimestre

Croissance : devrait être de 0.6 % au 1° trimestre mais plus incertains pour le reste de l'année.

Les ML soumises à des obligations de résultat

En février dans un courrier au ministre du travail elles s'inquiétaient d'une éventuelle amputation de leur financement au titre du FSE (12 %)

Réponse ministère : crédits accordés « en fonction de projets donnés (...) rien ne permet à ce stade d'estimer les moyens qui seront attribués aux missions locales au titre du FSE en 2006 »

Pour 2007/2008 : financements « en partie liés au taux d'accès à l'emploi des jeunes en CIVIS »

L'ANPE : faire bénéficier tous demandeurs d'emploi d'un suivi mensuel personnalisé

Bilan annuel d'activité

Hausse de 8 % en un an nb d'offres recueillies

89.5 % ont été pourvues (87.6 % en 2004)

Directeur Général ANPE : « Record absolu »

Près 50 % des offres étaient des CDI (+ 11 %) ou des CDD plus de 6 mois (+ 22 %)

Durée moyenne pourvoir un poste : 33 j (31 en 04)

2.8 millions prestations: accompagnement, ateliers (triplé depuis 2001) pour un coût : + 1.8 %

Plus 7 millions **PAP** en 05 (2.3 millions nouveaux)

Objectifs 2006: personnaliser davantage.

Tous les demandeurs auront un suivi mensuel personnalisé avec un conseiller référent à partir du 4° mois de chômage. « Quasi-doublement » de l'activité, 4 200 recrutements prévus en tout

Travail engagé avec Unedic : mesurer l'éloignement à l'emploi de chaque demandeur

Convention Etat - Unedic - ANPE « relative à la coordination des actions du service public de l'emploi » à signer (Cf. RVP 03). Simplification des démarches, continuité du service, raccourcissement des délais et dès employeurs signataires d'un CA année, « dossier unique »

Développement « guichets uniques » sera accru. 2005, une année de forte mobilisation pour l'ANPE Dispo sur www.anpe.fr

« Décentralisation accompagnement des et chômeurs »

Région responsables de la formation

Départements responsables de l'insertion

Communes impliquées dans politiques d'emploi

Le Centre d'études de l'emploi a observé les dispositifs de coordination sur 3 sites.

Souligne inégalités territoriales et remise en question du rôle de l'Etat

Dispo www.cee-recherche.fr

Les intentions de recrutement en léger recul pour 2006 : enquête Unedic / Credoc

Enquête sur « besoins en main-d'œuvre » BMO

Recul de 2.3 % des intentions d'embauche par rapport à 2005 dans les 370 bassins recensés.

Prend en compte l'ensemble des entreprises cotisant à l'assurance-chômage, sauf administrations, activités agricoles et employeurs individuels.

L'Unedic incapable d'expliquer ce phénomène (constant depuis que l'enquête existe, 2002) et sensible surtout dans structures moins 50 salariés.

Plus l'entreprise est grande, plus les projets de recrutement augmentent.

Secteur social : intention à la baisse aussi

Parmi les plus recherchés : service dans restauration hôtellerie ou nettoyage, animateurs, caissiers, représentants, informaticiens

61.6 % des intentions vont vers métiers de service

A noter hôtellerie et services à la personne : un emploi sur deux y est saisonnier.

Enquête dispo sur www.unedic.fr

Diversité dans l'entreprise

Lutter contre discriminations et donner leur chance à des candidats « hors des viviers traditionnels »

Nouveau portail: www.diversite-emploi.com

Lancé ministère promotion égalité des chances

Destiné aux personnes issues de quartiers défavorisés ou susceptibles subir discrimination

Moteurs de recherche d'offres mentionnant un logo prodiversité (entreprises « manifestant souhait de recruter dans la diversité »

+ Infos pratiques et légales sur ces questions

Audit en cours sur les ASS

Dans le cadre audits de modernisation : inspections générales affaires sociales et finances + cabinets de conseil extérieurs.

Dégager pistes amélioration gestion : procédures vérification, renforcer exigences qualité de ce service, améliorer recouvrement indus et suivi paiement

1 décret aménage à nouveau régime CI-RMA et précise aide dégressive pour contrat d'avenir

Décret n° 2006-456, du 20/04/06, J.O. du 21/04/06

Précisions sur allocataires concernés, modalités pour bénéficiaires de plusieurs minima, renouvellement, suspension ou rupture et durée minimale détenus (3 mois aménagement peine)

Précise modalités calcul de l'aide Etat versée aux



Hébergement d'urgence... et autres infos

ASH – 07-14-21-28 /04/06 – 06 129 – 22 - Le Monde – 22/ 04/06 - 06 129 - 22





Voilà ce qu'on peut dire pour l'instant. Nous citons largement les intervenants sociaux, toujours pugnaces... mais l'on a le sentiment que les choses pourraient bouger un peu. La pugnacité aura-t-elle des effets? A suivre ont été engagés pour cette occasion. ensemble. De fausses «petites infos» en deuxième partie. Tendances. A parcourir

Deuxième conférence nationale de lutte contre l'exclusion Annonces confirmées par Mme Vautrin Hébergement d'urgence

On attend le rapport sur situation des travailleurs pauvres (Pdt SAMÚ social et préfet Landrieu)

Mais « plan triennal » déjà prévu : améliorer prise en hospitaliers ont libéré des locaux charge et hébergement SDF. (50 millions)

5 000 places niveau 1 plan hivernal ouvertes toute l'année : 500 dès 06, 2 000 en 07/08, 500 en 09

« Poursuivre (...) I'humanisation des conditions hébergement » : élargir horaires ouverture et transformer 3 000 places d'urgence en places CHRS

Intentions : hébergement adapté pour personnes les plus désocialisées et développement « solutions de sortie » vers logement temporaire, notamment pour les personnes qui travaillent.

A noter nouvelles places CHRS en Outre-mer Est prévu le renforcement des équipes de premier accueil (115, accueil jour et équipes mobile)

Mesures bonnes à prendre pour secteur en tension, mais

Demandes convergentes pour repenser l'urgence

SDF MDM: pas de nouvelles d'une promesse de table ronde sur l'analyse du dispositif

FNARS : « vrai pb de méthode ». Pas concertation sur ces annonces « qui sont des mesures isolées ».

FNARS / MDM: dénoncent « logique du coup par coup » et demandent « mise à plat des dispositifs et financements »

FNARS: « nous nous sommes engagés dans une

démarche d'états généraux, mais nous ne pourrons pas seuls faire aboutir ce travail »

Aujourd'hui on annonce 5 000 places ouvertes toute l'année mais en septembre on avait annoncé 5 000 places urgence + 5 000 en résidence hôtelière : pas mises en œuvre. Alors ?

Création collectif « Urgences chaudes et froides » : pétition nationale pour « que soit repensé tout le secteur de l'urgence sociale et plus largement place travail social dans les dispositifs ». Texte adressé fin mars à M. Borloo.

Appelle le 26/04 à un rassemblement contre « la fermeture des CHU d'hiver », au-delà annonce de 5 000 places ouvertes toute l'année.

LDH: il y a 87 000 SDF. Il faudrait « passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats » (droit logement opposable)

Emmaüs: « il faudrait une politique plus globale. (...) Il n'est pas normal que des salariés se retrouvent en hébergement d'urgence »

MDM: a distribué 280 entes igloos aux sans-abri de Paris et dénonce la réduction du nb de places avec la fin de l'hiver

La Ville de Paris juge le calendrier mise en oeuvre du plan triennal trop lent.

En attendant des centres ferment jusqu'en octobre

Bilan du plan hiver 2005-2006

Présenté en conseil des ministres du 19/04

Bilan résolument positif, rappelant que 900 millions

- « Mobilisation (...) forte et réactive (...) « Toutes les personnes qui le nécessitaient ont pu être hébergées et mises à l'abri »
- 8 700 à 10 700 places supplémentaires mobilisées selon le niveau du plan.
- 31 départements ont ouvert lieux d'accueil pour donner un abri aux personnes refusant l'hébergement (nuits les plus froides)
- Dans 55 départements les établissements
- A compter du 01/11/05, le ministère de la Défense a hébergé + 230 personnes à Paris
- Vêtements et couvertures distribués à près de 2 000 personnes (pompiers, policiers...)

Augmentation de la demande dans 54 % des départements. Pourcentage moins élevé que l'année dernière (89 %)

Forte sollicitation hommes seuls (notamment moins 25 ans, sans ressources); la féminisation du public se confirme; et accroissement nb de personnes « en situation de grande marginalité et toxico-dépendantes »

Rapport sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence

Dans le cadre des audits de modernisation de l'Etat, réalisé par inspections générales administration et affaires sociales

Inadéquation entre offre et besoins. « Dispositifs saturés (...) pression continue de la demande (...) pénurie logement social : goulets d'étrangement », + « crédits (...) sous-évalués, gestion épineuse »

« La majorité des personnes prises en charge ne relèvent pas d'une problématique de mise à l'abri temporaire » 15 à 20 % de la population accueillie aurait effectivement un besoin ponctuel.

Préconisent évaluation des crédits nécessaires

Dispositif renforcé suivi et pilotage des crédits

Redéployer l'offre, avec solutions adaptées à chaque public. Notamment « rationaliser » le dispositif hôtelier

Conserver en l'état un tiers dispositif d'urgence de droit commun, en redéployer 10 % vers une prise en charge sanitaire et sociale spécialisée (prise en charge des grands exclus) et autoriser la transformation de places d'urgence en places pérennes (limite de 20 %) Développer comme alternative le recours aux

Développer comme alternative le recours aux organismes **logeant à titre temporaire** des personnes défavorisées

Dispo sur <u>www.minefi.gouv.fr</u>

Divers

Aides personnelles au logement : audit

Toujours dans le cadre des audits de modernisation Confié aux inspections générales affaires sociales et finances et conseil général Ponts et Chaussées

« Dégager des pistes de réduction des coûts »

Rationaliser procédures déclaratives, simplifier les démarches, autonomiser procédures contrôle et simplifier textes législatifs et réglementaires

Résultats mi-juin.

Quota de 20 % logements sociaux : de l'espoir

Vote des sénateurs exclut de ce quota les logements neufs en accession à la propriété (mais y maintient ceux vendus à leurs occupants)

Corrige en partie l'amendement Ollier (cf. RVP 01) qui avait provoqué la colère assocs et Abbé Pierre

A suivre en mai à l'Assemblée 2° lecture

« Cycles de vie et parcours résidentiels des jeunes et des personnes âgées » - 01-03 / 2006

Offrir un habitat adapté à chaque âge de la vie et notamment jeunes confrontés à instabilité sociale et jeunes avec enfants confrontés à pression immobilière : quittent centres urbains



Dossier et perspectives

ASH - 07 - 14 - 28 /04/06 - 06 117 - 24 - Le Monde - 28 & 31 /03/06 - 06 117 - 24



Très franchement le socle nous séduit

d'abord et puis nous étonne, nous étonne, mais vraiment. A vous de lire et de voir si comme nous vous y lisez des paradoxes, ou tout au moins quelque peu d'irréalisme.

Alors, Education prioritaire, on prend du vieux et on fait du neuf ou ça change? C'est à suivre et en attendant nous insistons sur les termes nouveaux, histoire de se familiariser avec une rentrée qui n'est pas si lointaine qu'il n'y paraît.

qu'il n'y paraît.

Quant à M. Meirieu, nous apprécions souvent ses interventions: nous vous livrons celle-ci, partiale certes. Mais claire et des pistes intéressantes.

Le Haut Conseil de l'éducation définit le socle de connaissances (30/03)

« Environ 20 % d'une classe d'âge sort chaque année du système éducatif sans aucune qualification (...) l'égalité des chances n'est pas réalisée »

Le « socle » correspond à que nul n'est censé ignorer en fin scolarité obligatoire « sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé »

L'école doit prévoir accompagnement des élèves (études ou tutorat)

1° palier maîtrise du socle en fin de primaire Maîtrise finale en fin de 3° avec le brevet

Il est **organisé en 7 compétences** (qui requièrent la contribution de plusieurs disciplines)

Maîtrise langue française: lire, écrire, s'exprimer oralement, objectif « prioritaire »

1 langue vivante étrangère : pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles

Mathématiques: « donner importance accrue à la résolution de pbs à partir de situations proches de la réalité », créer automatismes en calcul, (+ notion chance, probabilité, proportionnalité...)

Culture scientifique et technique: « accéder à une présentation globale et cohérente du monde (...) distinguer les faits démontrés des opinions ». Maîtrises ordinateur et Internet requise

Culture humaniste: repères indispensables pour comprendre le monde actuel.

« Compétences sociales et civiques (+) d'autonomies et d'initiatives » : compréhension et respect des règles de vie collective, développement du sens de la responsabilité

Mise en place d'abord à l'école primaire : maîtrise des bases en lecture écriture et calcul en fin d'année scolaire 06/07

Définition finale du socle à fixer par décret.

Rentrée 2006 : relance éducation prioritaire Circulaire n°2006-51, 27/03/06, BOEN n°13, 31/03

2 priorités : « promouvoir égalité des chances et améliorer conditions réussite scolaire. »

Objectif: tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire doivent savoir lire et écrie en fin de CP, au plus tard en CE1. Maîtrise socle connaissances en fin de collège.

Autre orientation : « concrétisation du droit à la scolarisation pour les élèves handicapés »

Politique de relance éducation prioritaire explicitée par le ministère

Circulaire n°2006-58, 30/03/06, BOEN n°14, 06/04

Le réseau « structure la nouvelle organisation »

Pour faciliter travail en concertation, des « comités exécutifs » (créés avant 01/05/06) pour les 249 réseaux « ambitions réussite » et d'ici la rentrée 07 lls se substitueront aux autres instances : pilotage local de la politique mise en oeuvre

Etablissements et leurs partenaires fédérés autour d'un projet formalisé.

Dans les réseaux « ambition réussite », des « contrats ambition réussite » signés avec les autorités académiques (conclu pour 4 à 5 ans) et dans les « réseaux de réussite scolaire » on passera des « contrats d'objectifs scolaires »

Les équipes pédagogiques articuleront leur action avec l'ensemble des dispositifs hors-temps scolaire (place particulière réservée aux familles)

- « Recherche constante d'adaptation aux besoins des élèves (...) davantage individualiser parcours ».
- « Accompagner élèves dans la réalisation de leur **projet** scolaire et professionnel » : multiplier possibilités découvertes filières formation et monde professionnel +perspectives enseignement supérieur

Dès rentrée 06, élèves 4° et 3° de ces établissements auront un « **entretien individuel d'orientation** » avant la fin 2° trimestre année scolaire.

Revient sur augmentation nb de **bourses** et **renforcement équipes** (1 000 enseignants et 3 000 assistants pédago de plus)

Appelle à une « **évaluation** et à une **régulation** systématique à tous les niveaux »

Plaide pour une « associations renforcée » des parents à l'action des écoles.

A noter: un recueil de préconisations méthodologiques pour faire évoluer les pratiques vers la participation des usagers (ATD quart-monde, REAPP, UNAF...)

Voir secretariat.famille@atd-quartmonde.org

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est reconduit pour 2006/2007

« Ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, appui et ressources dont les enfants ont besoin pour réussir » (2001)

Depuis 2000 dispositif unique: CLAS, contrat local d'accompagnement à la scolarité. Reconduit.

Financement par ministères cohésion sociale et solidarités ; CAF ou Fasild (projets spécifiques) peuvent abonder également

Entretien avec M. Philipe Meirieu Le directeur IJFM Lyon a choisi

de ne pas postuler à un nouveau mandat.

- « Je me sens trop en désaccord avec les décisions prises ces dernières années »
- « **Politique de renoncement aux ambitions** » : apprentissage à 14 ans par ex. « Démagogique »

A terme on risque un palier d'orientation fin d'école primaire, comme avant.

Et la détection précoce troubles comportement? « Certains enfants vont mettre un point d'honneur à agir comme des 'lascars' pour se caler sur l'image que les adultes leur attribuent »

Chez les enseignants il y a un « essoufflement des dynamiques », un découragement.

Et le collège unique, qu'est-ce qui ne va pas ?

Pas mis les moyens suffisants : « il aurait fallu un rééquilibrage disciplinaire » Enseignement technologique pour tous, approche axée sur métiers.

Permettrait **orientation positive** vers enseignement professionnel, et pas seulement par défaut.

Il faudrait davantage de suivi individuel

Définition d'une socle commun connaissances ?

Dépend du contenu. OK pour une culture commune à tous les élèves au terme scolarité obligatoire.

Mais il faudrait toiletter les enseignements.

Mais « au nom du socle commun, il s'agit d'exclure une partie des jeunes, en ne leur assurant qu'un minimum des enseignements »

« On se focalise sur certaines matières académiques, on est dans l'acharnement pédagogique » Au lieu de réconcilier certains par culture, expérimentation, sport....



Des éducateurs dans la rue - Histoire de la Prévention Spécialisée



Il n'y a pas que des lois qui sortent, là, tout de suite, collées au contexte. Il y a des livres aussi qui atterrissent opportunément dans la réalité. Lisez, et que vous « sachiez » ou non vous apprendrez. De façon exceptionnelle et parce que ce livre pourrait être une sorte de référentiel, nous reprenons toutes les têtes de chapitre et quelques sous-chapitres pour vous aider à situer cet ouvrage où passion et rigueur s'allient pour vous dire qui vous êtes.

La PS: d'abord un mouvement en réaction aux modes d'intervention traditionnels auprès des jeunes délinquants et en danger. Puis incluse dans la prévention conduite par les pouvoirs publics, mais sans cesser de se percevoir comme autonome.

L'histoire de la PS c'est aussi l'histoire d'une société qui invoque sa jeunesse : qu'on veuille la protéger ou s'en protéger

Reproduction en spirale de mêmes discours sur la violence, toujours plus grande, et plus précoce

L'invention et ses inventeurs (1943/1950)

Haro sur l'internat

L'enracinement (1950/1957)

Essaimage

Le premier salarié des clubs

La conscience du « quartier »

L'incitation (1957/1962)

La profession de foi

De la quête à la conquête des financements Le loisir comme argument

Une institutionnalisation progressive

Rapatriement au ministère de la Santé et arrêté de 1972

A partir de 1971, la CNL

Changements dans la fidélité

La PS, oubliée des dispositifs (1983)

Comment la PS se définit

Commande publique territoriale et injonction sécuritaire

Mais en fait, prévenir quoi ?

Vincent Peyre et Françoise Tétard Ed. La Découverte – 19 €

Banlieues retour de flammes

Le Monde des Livres – 14/04/06 – 06 131 - 31



Les banlieues, leurs émeutes de novembre: beaucoup et peu à la fois a été dit. Nous vous soumettons cette sélection que nous avons consignée en ordre décroissant en quelque sorte. Commençant par ce qui nous a paru être le plus proche de vous et terminant par un ouvrage sur la ville dont nous recommandons au moins le résumé. Quant au 2° ouvrage il nous paraît plus que digne d'intérêt, dépoussiérant, osant.. des analyses: lisez.

Banlieues, lendemains de révolte

Collectif auquel participe F. Dubet, qui y exprime sa perplexité: « nous paraissons démunis et comme tétanisés face à ce qui s'est passé »

Y participent également Mme Taubira, MM. Beau et Pialoux (socio) et M. Chemetov (architecte)

Regards - 9 €

Liberté, Egalité, carte d'identité. Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale

Que dire de neuf sur cette « seconde génération »?

Mme Ribert refuse de prendre pour acquis l'idée d'un « affaiblissement » du sentiment national et s'intéresse au point de vue des intéressés.

Entretiens avec ≈ 50 ados/jeunes adultes nés en France de parents étrangers .

Enquête sur le **dispositif Méhaignerie** (95/98) qui imposait 1 démarche volontaire pour « devenir français » : provoquer « une prise de conscience »

« La prise de conscience » était absente parce que ces jeunes se croyaient français : la démarche était seulement confirmation d'une « évidence vécue ».

Les liens des parents avec le pays d'origine n'empêchent pas l'adhésion à la nation française.

Si intégration scolaire, professionnelle, relationnelle forte, le sentiment national se forge.

Mais si chez les descendants d'immigrés « la

prééminence de l'appartenance nationale est récusée au profit de formes d'inclusion multiples», cela rejoint la régression du sentiment national chez l'ensemble des Français.

Paradoxalement, peut être preuve d'intégration.

Construction européenne, disparition service militaire, mondialisation, etc..

Parler d'affaiblissement du sentiment national ne serait peut-être pas fondamentalement faux mais se focaliser sur les enfants d'immigrés, oui.

Et il ne faudrait pas « confondre cette mise en cause avec la disparition de tout ancrage identitaire ».

Mme Ribert – Ed La Découverte – 23 €

Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?

Entretien avec l'auteur, M. Donzelot, sociologue

Par rapport à celles de novembre les émeutes des Minguettes (1980) apparaissent comme « celles de l'espoir », notez-vous.

C'était une volonté d'être pris en compte. Et ce fut entendu : marche des Beurs, etc..

Celles de nov.: « colère de ne se sentir l'objet que d'une suspicion ». Nationalité française mais « ne veut rien dire ». « Manifeste en ne respectant manifestement plus rien, puisqu'elle désespère de se voir respectée un jour. »

Au 19° siècle on exilait les émeutiers populaires. On peut trouver quelque chose de cela dans les opérations démolition/reconstruction (Borloo) qui peuvent être une occasion de se débarrasser de cités qui se retrouvent au coeur d'une ville.

Mais la tendance actuelle est de fuir les pauvres et non plus de les chasser. Classes moyennes, puis ouvrières ont déserté les HLM des années 60 pour des pavillons.

Profonds clivages entre ces territoires, dites-vous.

« La ville contemporaine est marquée par une logique de séparation » : relégation par le bas dans les cités, quartiers des grandes villes devenus très chers et périurbain pavillonnaire pour ceux qui fuitent les cités sans pouvoir suivre la montée du foncier.

Comment « faire société » au milieu de trois directions si divergentes ?

En France on prétend imposer la mixité sociale : mais la concentration de pauvreté augmente. Il vaut mieux faciliter la mobilité plutôt qu'imposer la mixité. (cf. expériences menées à l'étranger)

Sur le plan collectif il faudrait augmenter le pouvoir des habitants de ces quartiers relégués (à l'occasion des rénovations par ex.)

Sur le plan individuel augmenter marge de choix des parents sur le lieu de scolarité, accorder marchés publics aux entreprises employant jeunes des cités, fluidifier stratégies résidentielles....

« La ville n'est pas reconnue comme un mécanisme extraordinaire pour produire de la société ». Enrayé mais qu'on peut remettre sur pied. Ce mécanisme n'est pas « caduc en lui-même ».

Il faut chercher un équilibre entre les flux et les lieux ; c'est le lien entre l'ouvert et le fermé qui fait l'esprit de la ville.

Si les flux s'imposent au détriment des lieux (périurbanisation) ou si les lieux s'imposent au

détriment des flux (relégation) le mécanisme casse. Seuil « la couleur des idées » - 16 €

L'enfance en danger. Ils n'ont rien vu ?

ASH du 14 - 21-28 avril 2006 - 06 133 - 31



Là, ça vous plaît, ça vous plaît pas, on parle de vous !!! Et un psychologue vient vous dire que vous « psychologisez » trop. Lisez au moins ce compte rendu et retenez que ce constat revient beaucoup ces temps-ci.

Mme Sellenet, psychologue : passer de la mise en accusation à la mise en question. Angers, etc..

Infos morcelées, déménagement..., on connaît.

Elle pointe de la part des travailleurs sociaux une « **méconnaissance ethnosociologique** » des milieux pathologiques et déviants.

A trop psychologiser les pbs on risque de passer à côté du contexte dans lequel vivent des familles.

Défaut formation : plus de temps consacré aux fractures personnelles qu'à l'environnement.

Il faudrait introduire modèle **d'analyse systémique** : lecture multifactorielle.

Apprendre à observer et pas uniquement à écouter. Il faut impérativement des temps de régulation.

Intervention : « les effets de balancier sont fréquents dans le champ du social ». De l'éviction du parent à la mode du « tout parent » par ex.

Plaide pour pratiques intermédiaires : placement à domicile par ex.

Cath. Sellenet – Ed. Belin – 19 €

Interrogations sur politiques mises en œuvre Pbs économiques et sociaux n°921 – Doc Française 01 40 15 70 00 – 9 €

Jeunes des quartiers populaires, construction de l'identité, image et autonomie

Evolutions de société qui ont désynchronisé entrée sur le marché du travail, départ du domicile parental et création d'une famille.

Comment faciliter l'accès à l'autonomie. Cahiers de Profession Banlieue – 13.50 € 01 48 09 26 36

« Approches du trouble du comportement »

Professionnels différentes structures, psychiatres, formateurs, enseignants spécialisés : points de vue sur la complexité de cette notion et les pratiques mettant des théories à l'épreuve

IRTS-LR Sociographe- 1011, rue Pont-de-Lavérune – CS 70022 – 34077 Montpellier – 15 € (+3 port)

Myriam David, pédopsychiatre, décédée en 2004

« Enfance majuscule » lui consacre un dossier Enfants privés de « parents psychologiques » : sa réflexion nourrit encore le débat sur la qualité de la réponse des établissements et familles d'accueil

N° 86 - 01 46 21 47 09 - 8 €

« Enfermement et éducations » - 12/2005

Perspective historique sérieuse. Retrace recherche d'une prison éducative du 19° siècle aux CEF.

Ed. du CNFE-PJJ – 54, rue de Garches –
92420 Vaucresson- 18.3 € (+ 3.81 port)

« Pot-pourri » à votre intention



Au hasard des pages nous « píquons » des choses susceptibles d'illustrer votre quotidien. Ou votre curiosité plus simplement. Et nous espérons réussir, comme un bloc-notes; on peut aussi y revenir.

Maîtriser écrits du social. Guide méthodologique à l'usage des travailleurs

Les documents entrant dans un processus décisionnel doivent être bien rédigés. Pourtant on sait que l'exercice est « douloureux »

Pistes, nombreux exemples, mini-dictionnaire de synonymes du « langage » du social

Nath. Mathieu – Ed ASH- 19 €

Signaler et après ?

L'impression de ne pas être suivi d'un côté et d'être saisis à tort et à travers de l'autre.

A travers des témoignages, propose de connaître la logique des différentes interventions.

Sous direction JL Le Run... - Ed érès – 12 €

Guide Une autre place pour les usagers ? Intervenir illeurs dans le secteur social et médico-social

La place de l'usager, figure imposée depuis 2002

Ce psychosociologue, dubitatif au début, estime aujourd'hui que ce peut être un moyen de mobiliser équipes et revisiter pratiques.

Eclairage pragmatique des savoir-faire à développer Laurent Barbe – Ed. La Découverte – 17 €

«Précarités et insécurité sociale »

Recueil d'articles : réalité montée précarité

Conséquences sociales, notamment de l'insécurité de l'emploi et de l'instabilité des situations





Parfois c'est étrange une *brève* : décret budgétaire et comptable par ex. sous cette forme, c'est incongru, car c'est notre vie même qu'il détermine. Mais néanmoins trop technique pour être exploité plus en détail, c'est ainsi.

Bien sûr les services bancaires, vous le savez nous y tenons. Modifs + sites Internet. c'est bien.

Les tutelles c'est tous les mois, toutes les semaines : nous pouvons difficilement y consacrer plus de place mais c'est là.

Des *Brèves* pour savoir que ça existe; chiffres, observations, là, le plus souvent disponibles sur Internet; et puis la CNAM, qui s'intéresse aux soins dentaires des jeunes ou ..., voilà, des *Brèves*.

ASH du 07/04/06 - 06 122 - 32

Le contenu des services bancaires de base est modifié

Décret n°2006-384 du 27/03/06, J.O. du 31/03/06

Il comprend désormais **obligatoirement une carte de paiement** à autorisation systématique (à chaque paiement) par l'établissement de crédit émetteur.

En outre, la Fédération bancaire française diffuse un mini-guide expliquant procédure applicable en cas de refus d'ouverture d'un compte.

www.lesclesdelabanque.com ou www.fbf.fr

CSTS: la commission « éthique et déontologie » enfin prête.

Analyser les pratiques, émettre des avis (liés à projets de textes), favoriser mutualisation initiatives locales et nationale pour aller vers des références partagées par les travailleurs sociaux.

N'a pas vocation à traiter des situations individuelles.

Pourra être saisie par ministère chargé affaires sociales, services de l'Etat, collectivités territoriales, organisations représentant usagers, employeurs ou salariés, organismes sécurité sociale, et organisations professionnelles

Associations et magistrats insistent : la réforme des tutelles ne peut attendre

Les 4 fédérations, l'association juges d'instance, médiateur de la République, l'union syndicale magistrats et syndicat magistrature : la réforme a un caractère

« impératif »

Pdt commission des lois de l'assemblée nationale et le représentant commission des affaires sociales se sont joints à cet appel. Promettent de relancer le gouvernement sur le projet de réforme, consensuel mais qui bute sur un obstacle financier (départements). (Cf. RVP 01.)

Législation date de 1968, **« totalement inadaptée** » 89 / 90 juges doivent suivre entre 700 et 800 000 personnes + 30 000 nouvelles mesures par an

Europe : la France mise en demeure de modifier sa législation c/ lutte contre les discriminations

La Commission adresse mise en demeure : mettre législation française en conformité avec directive du 24/06/00 prohibant discrimination raciales directes et indirectes (emploi, formation, éducation, santé, accès aux biens, services et logement)

Sont mises en cause « l'absence de définition précise de la discrimination indirecte et de la notion de harcèlement »

ASH du 14 avril 2006 - 06 114 - 32

Publication du décret rectificatif budgétaire et comptable

Décret n° 2006-422 du 07/04/06, J.O. 09/04/06

Rectifie celui du 22/10/03, répond en grande partie aux critiques des fédérations et introduit les règles financement pour accueil temporaire et lieux de vie

Fixe les règles de tarification équipes de prévention spécialisée et services d'investigation et d'enquêtes sociales, insérés dans la liste des établissements sociaux et médico-sociaux (art. L. 321-1 code action sociale et familles)

Pour la PS: dotation globale versée par le département.

Santé dentaire des jeunes : la CNAM encourage prévention et recours aux soins précoces

« 38 % des assurés ont consulté au moins 1 fois 1 dentiste en 2004 »

A partir du 01/09/06, aux âges clés de 6/9/12/15 et 18 ans, la CNAM prendra en charge un examen et les soins conservateurs nécessaires. Les parents recevront à cet effet un courrier.

Expérimentation pour sensibiliser et accompagner les jeunes en situation de précarité. Projets adaptés.

Rapport annuel de la CNIL

S'inquiète à nouveau de l'utilisation des fichiers de police à des fins administratives : souhaiterait un encadrement plus fort.

Dispo à la Documentation française – 01 40 15 70 00 – 15 €

Services à la personne

Observatoire des Caisses d'Epargne: utilisés par 6 millions de foyers (dont 2.8 « au noir ») et 4 autres millions envisagent de le faire. Potentiel freiné par manque d'attractivité des métiers, inégale densité et faible visibilité de l'offre

Dispo sur www.groupe.caisse-epargne.com

ASH du 21/04/06 - 06 134 - 32

Le ministre de la Jeunesse et des Sports entend

renforcer l'offre d'activités sportives et culturelles pour les jeunes des quartiers sensibles

Mieux soutenir assocs qui intervienne dans ces quartiers : 350 emplois qualifiés seront créés

Accompagner les jeunes de ces quartiers qui manifestent un intérêt pour les métiers de l'animation et du sport

Proposer une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité : dispositif « Solidar'été » sera renforcé. 12 500 jeunes y seront accueillis, notamment ceux en situation d'exclusion ou d'isolement

Couverture complémentaire

Au 31/12/05, ≈ 4.9 millions titulaires CMU-C

Dont 100 000 jeunes moins 15 ans relevant ASE assurés à leur compte propre.

Aide acquisition complémentaire santé: 41 bénéficiaires ont moins 25 ans, 45 % 25 à 59 et 14% plus 60

www.cmu.fr

Aide à domicile : « Regards sur le travail »

« Quand les aides à domicile deviennent auxiliaires de vie sociale. Pour agir sur leurs conditions de travail et sur leur santé »

Institut national de recherche et de sécurité

Une des pistes réside dans la professionnalisation des structures.

Document + film pour réfléchir et former Dispo <u>www.inrs.fr</u>

Naissance d'un réseau national de l'accès au droit et de la médiation

Créé par 6 assocs spécialisées dans ces domaines.

Travailler à articuler ces 2 champs d'intervention qui coexistent parfois sans se rencontrer

« La médiation ne doit pas se résumer à une technique de résolution ponctuelle de conflit et l'accès au droit ne doit pas se limiter à l'accès à une procédure judiciaire » : intérêt global de la personne diplômé dans un autre Etat membre. (RVP 12/05) dans processus de réparation du lien social

Réflexion et échanges de pratiques : colloques...

ASH du 28 avril 2006 - 06 136 - 32

Dérives sectaires : la Miviludes, rapport 2005

La protection des mineurs a fait l'objet d'une surveillance accrue. Cellule de prévention de l'EN a été très active.

Rappelle dangerosité d'Internet sans suivi parental

Pratiques de soins à caractère sectaire : évolution « préoccupante » En 2001 on dénombrait 80 thérapies alternatives pour plus de 200 en 2005.

Nécessité lieux d'écoute et d'aide. Dénonce infiltration professions médicales et paramédicales.

Aide humanitaire d'urgence : devenue un bastion Dispo sur www.mivaludes.gouv.fr

Projets de développement au Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP)

20 ans d'existence, 40 assocs locales, près de 100 salariés, 6 000 adhérents et création 15 structures économie solidaire.

Projets: créer délégations régionales autonomes et monter une assoc nationale des « salariés victimes fermetures, plans restructuration, délocalisations »; adhérer au réseau EAPN

Revendications: d'abord remise à plat assurance chômage mais aussi sécurisation parcours pro, veille sur les radiations, participation aux débats sur minima sociaux

EAPN: le travail ne doit pas être la seule voie possible à l'inclusion sociale

Demande que soient surtout soutenues stratégies qui renforcent capacités et rencontrent besoins de toutes personnes en situation pauvreté et exclusion sociale.

Mais reconnaît intérêt concept « inclusion active » www.eapn.org

Europe - la France une nouvelle fois mise en demeure c/ profession d'éducateur spécialisé

Pas adopté mesures nécessaires à l'égard des ES

Cet avertissement est la 1° étape d'une nouvelle procédure pouvant aboutir à astreinte financière.